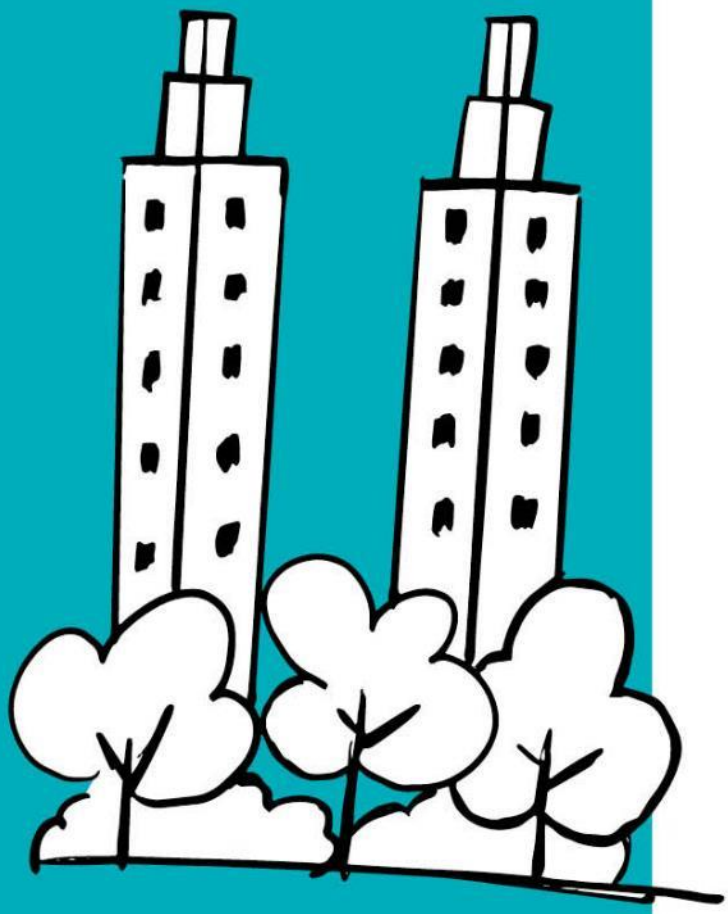
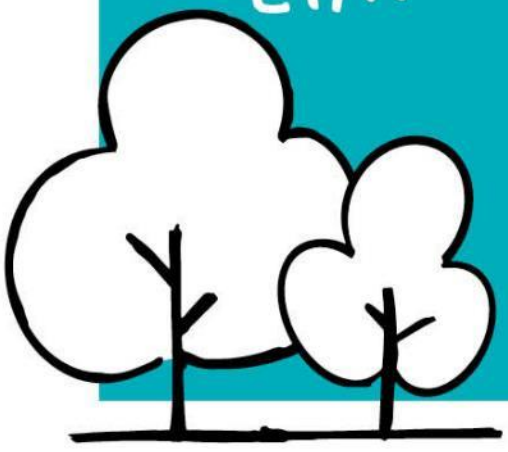


PLAN DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ETAT D'AVANCEMENT 2025



Notre grand défi pour vivre mieux demain

villeurbanne

SOMMAIRE

PREAMBULE 3

PARTIE I
UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE THÉMATIQUE

Volet énergie 5

Volet mobilité 9

Volet végétalisation et biodiversité 12

Volet eau 15

Volet déchets 18

Volet alimentation 22

Volet urbanisme de la transition 25

PARTIE II
L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS À LA TRANSITION

Faire la transition écologique avec les agent.es de la Ville 29

Faire la transition écologique avec les petits-enfants, les parents, les professionnels 33

Faire la transition écologique avec les enfants et les jeunes 38

Faire la transition écologique avec les associations 39

Faire la transition écologique avec les acteur.ices économiques 41

Faire la transition écologique avec les citoyen.nes 44

PARTIE III
UNE COLLECTIVITÉ EN TRANSITION

L'organisation interne de la collectivité 48

Le label CLIMAT-AIR-ÉNERGIE des Territoires de l'Ademe 51

La commande responsable 52

La sobriété numérique 54

Le contrat de réciprocité 56

L'éco-responsabilité des événements 57

INDICATEURS 59

PREAMBULE

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte marqué par des défis environnementaux persistants et des évolutions climatiques de plus en plus tangibles. À Villeurbanne, la transition écologique de l'action publique et du territoire reste une priorité, guidée par une approche systémique et collective.

Cet état d'avancement annuel du Plan de transition écologique 2025 - relatif à la situation en matière de développement durable - est le fruit d'un travail de collecte auprès des services au sein de la municipalité qui permet de présenter **un état des lieux factuel d'actions menées par la ville tout au long de l'année 2024**.

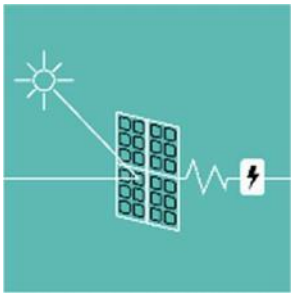
En 2024, la commune a poursuivi ses efforts pour réduire son empreinte écologique et renforcer la capacité d'adaptation du territoire face aux effets concrets du changement climatique. Parce que cette transition ne peut réussir qu'en favorisant l'implication de tous les acteurs du territoire, la commune a continué d'accompagner en 2024 les habitants, les associations, les entreprises et de structurer l'action de ses services. Les actions menées s'inscrivent dans une logique de sobriété, de justice sociale et d'innovation, en veillant à la prise en compte de la santé et de qualité de vie.

En s'adossant à des indicateurs balayant l'ensemble des politiques publiques, il permet aux lectrices et aux lecteurs de mesurer tout à la fois les objectifs poursuivis et de disposer d'une photographie annuelle du champ d'intervention de la ville et de son niveau d'implication.

PARTIE I.

UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE THÉMATIQUE

ÉNERGIE



OBJECTIFS

Afin d'avancer dans la transition énergétique, réussir à consommer moins d'énergie pour se chauffer, se déplacer, fabriquer, remplacer progressivement les énergies fossiles comme le gaz, l'essence et le fioul par des énergie renouvelables est une nécessité.
Pour y arriver, la sobriété énergétique est un axe structurant de l'action de la ville. La rénovation thermique des bâtiments municipaux est aussi accélérée, afin de mieux maîtriser les consommations de la collectivité, tout en améliorant le confort thermique des agents et des usagers.
La Ville soutient la production d'énergie renouvelable par le développement du photovoltaïque, et les projets de coopérative d'énergie citoyenne. Elle vise aussi à lutter contre la précarité énergétique en coopération avec l'Agence nationale de l'habitat et la Métropole, avec des aides à la rénovation des logements et un accompagnement des copropriétés et des ménages les plus modestes.

4 grands objectifs

- ✓ Des bâtiments et espaces communaux performants énergétiquement
- ✓ Une ville productrice et consommatrice d'énergies propres
- ✓ Une ville qui accompagne les citoyens dans les projets de coopérative d'énergie citoyenne
- ✓ Une ville qui lutte contre la précarité énergétique

ACTIONS DE LA VILLE

BILAN CARBONE

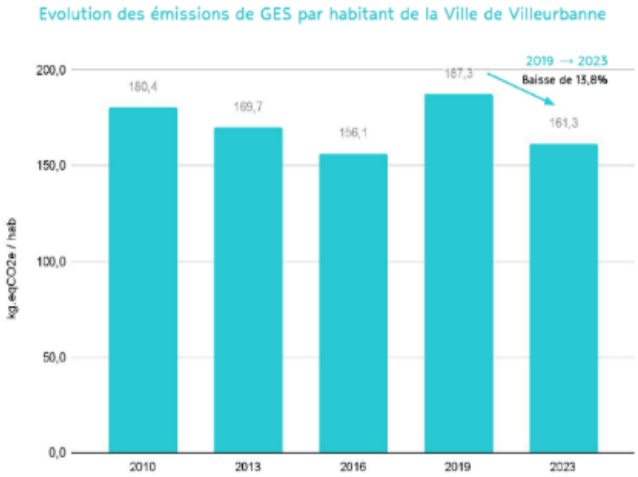
En 2024, la collectivité a réactualisé son bilan carbone, couvrant le patrimoine municipal et les activités des services. Les émissions de gaz à effet de serre atteignent 25 600 tCO_2e, en baisse de 10% par rapport à 2019, date du dernier bilan de gaz à effet de serre (28 500 tCO_2e) et retrouvant le niveau de 2013.

Les baisses les plus marquées concernent l'énergie (éclairage public, fioul et gaz), les déchets (-50 %), les déplacements domicile-travail (-30 %) et les achats de matériel informatique (réemploi).

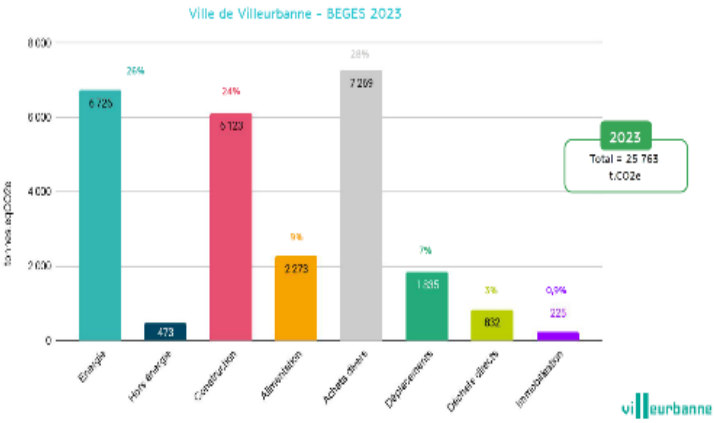
Deux postes progressent : la restauration collective (hausse du nombre de repas) et les visiteurs d'équipements publics (périmètre élargi par rapport au précédent bilan).

-10% de réduction des émissions gaz à effet de serre de la Ville depuis le dernier BEGES

La collectivité s'inscrit dans la trajectoire fixée par le plan de transition écologique d'atteindre l'objectif de -20% d'ici 2026.



Résultats du Bilan Carbone 2024
(année de référence : 2023)



Résultats du Bilan Carbone 2024 (année de référence : 2023)

RÉNOVATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

En 2024, plusieurs opérations **ont été engagées** pour améliorer la performance énergétique du patrimoine municipal, dont :

- la rénovation globale des groupes scolaires et les gymnases Jean Moulin et Léon Jouhaux conduite sous la maitrise d'ouvrage de la SPL Oser. Objectif de gains énergétiques entre -40% à -50% sur l'ensemble de chaque site ;
- la rénovation de la MJC, du gymnase Matéo conduite par la collectivité ;
- la rénovation du groupe scolaire Croix Luizet à l'occasion d'une restructuration.

D'autres travaux en faveur de la transition énergétique ont été également réalisés, parmi lesquels :

- la rénovation de l'éclairage et le passage du complexe sportif des Brosses,
- la rénovation de la production de chauffage du gymnase Lugdunum et de l'ancienne maison des fêtes familiales, le remplacement d'une chaudière au CNEG,
- le remplacement de la régulation au Rize.

3,9M€ d'investissements pour la rénovation énergétique des bâtiments



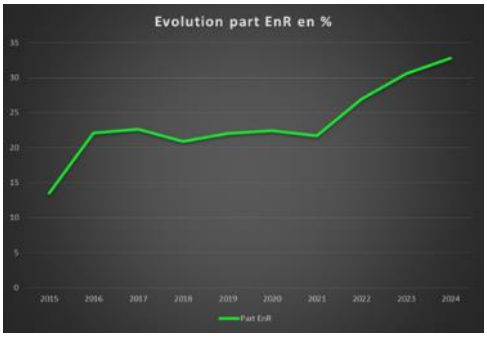
Fresque réalisée dans le cadre de la rénovation thermique du groupe scolaire Léon Jouhaux, comprenant une installation photovoltaïque

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

En 2024, la part d'énergies renouvelables dans la consommation globale de la collectivité atteint 33 %. Cette progression est notamment due à l'intégration de l'ensemble des groupes scolaires dans le marché de fourniture d'énergie verte, la mise en service de deux nouvelles centrales photovoltaïques, la construction de deux chaufferies bois, ainsi qu'au raccordement de quatre groupes scolaires au réseau de chauffage urbain, dont la part d'énergies renouvelables et de récupération s'élève à 62,6 % en 2024.

L'année 2024 a également permis de réaliser l'étude de faisabilité du projet d'installation photovoltaïque en autoconsommation sur plusieurs bâtiments municipaux.

Avec une capacité totale estimée à 500 kWc, ce projet a pour objectif de produire environ 10 % de la consommation électrique des bâtiments municipaux, contribuant ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la résilience énergétique de la collectivité.



Evolution de la part d'énergies renouvelables dans les bâtiments municipaux

33 % : c'est la part d'énergie renouvelable consommée sur les bâtiments municipaux

L'ACCOMPAGNEMENT DES CITOYENS DANS LES PROJETS DE COOPÉRATIVE D'ÉNERGIE CITOYENNE

La Ville a soutenu la création d'une communauté solaire citoyenne, Vivawatt, dans le cadre du programme "À Nous l'Énergie", visant à encourager la production locale d'énergie renouvelable par et pour les habitants.
Suite à la mise à disposition de la toiture du groupe scolaire Lazare Goujon, une centrale solaire citoyenne a ainsi été **mise en service en octobre 2024** (inaugurée en avril 2025).

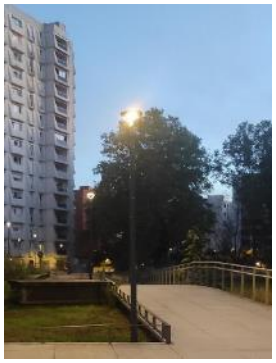
Surface de panneaux : **170m²**
Puissance de l'installation : **34 kWC**
Production attendue : **38 MWh/an**

Ce projet a été l'occasion de conduire des actions pédagogiques autour du solaire et des énergies renouvelables auprès du jeune public.



Centrale citoyenne mise en service en octobre 2024 sur le groupe scolaire Lazare Goujon

RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

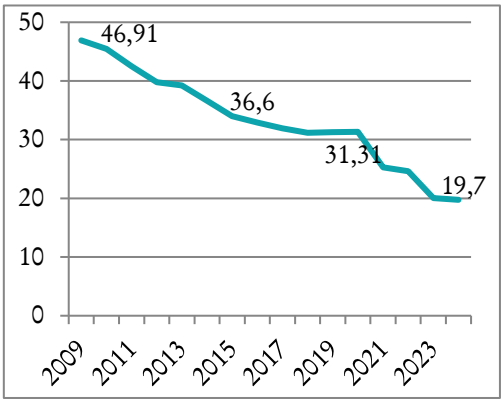


Dans le cadre de la modernisation de l'éclairage urbain, un géo-référencement complet des installations a été réalisé et un nouveau logiciel de gestion a été mis en place en 2024 permettant un suivi précis des équipements.

Ce nouvel outil constitue une étape préalable au projet de Schéma directeur aménagement lumière qui vise à orienter les futurs investissements vers des solutions économes, adaptées aux besoins des usagers et respectueuses de la biodiversité nocturne.

38% : c'est la part du parc d'éclairage en LED

Par ailleurs, les travaux d'enfouissement des réseaux par le Sigerly se sont poursuivis en 2024 dans le cadre de la modernisation du parc d'éclairage public.



Evolution de la consommation moyenne d'électricité par habitant liée à l'éclairage public (kWh/hab)

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

La Ville poursuit son soutien à la rénovation thermique des copropriétés et de l'habitat individuel à travers le dispositif « Mieux chez moi ».
En partenariat avec l'ALEC (Agence locale pour les économies d'énergie) et SOLIHA (Solidaires pour l'habitat), ce programme permet de conseiller et d'accompagner les propriétaires villeurbannais dans leur projet de travaux de rénovation.

En 2024 : **553 logements rénovés**, dont 53 en niveau BBC

226 ménages bénéficiaires d'aides individuelles aux travaux

.



Des aides financières sont allouées aux ménages modestes et intermédiaires en complémentarité avec les aides de l'ANAH (MaPrimeRenov) et de la Métropole (Ecoréno'v).

MOBILITÉ



OBJECTIFS

La mobilité et les déplacements s'inscrivent dans la vie quotidienne des habitants. Leur évolution doit permettre de mieux vivre, de limiter le temps dans les transports. Il s'agit concrètement de repenser l'aménagement des quartiers et l'organisation des réseaux afin de tenir compte de la raréfaction de l'espace et des conflits d'usage. Rendre la ville plus agréable, créatrice de lien social, moins bruyante, plus sûre et assurer un meilleur partage de l'espace public.

Mieux partager l'espace public, c'est aussi protéger tous les usagers de la route, qu'ils soient piétons, vélos, conducteurs ou utilisateurs des transports en commun. Sécuriser la mobilité de tous et toutes est dès lors une nécessité.

Il ne s'agit pas d'opposer les modes de transport mais de jouer sur leur complémentarité et leur capacité à répondre aussi à des enjeux de santé publique (lutte contre la pollution de l'air, développement des transports actifs et des mobilités douces).

Alors que les ménages les plus pauvres consacrent une part plus importante de leur budget aux déplacements que les autres ménages, la question des mobilités est aussi celle de la justice sociale et du développement de solutions pour toutes et tous.

Ainsi, pour concilier impératifs écologiques et sociaux, la Ville agit sur plusieurs leviers :

- Favoriser les déplacements à pied et le partage de l'espace public pour protéger les piétons et toutes les personnes à mobilité réduite,
- Développer les aménagements cyclables pour encourager la pratique du vélo,
- Développer une alternative complémentaire en augmentant l'offre de voitures en « autopartage»
- L'évolution du stationnement en faveur d'une politique de mobilité globale,
- Renforcer le réseau de transports en commun,
- Décarboner la logistique urbaine.

ACTIONS DE LA VILLE

L'année 2024 marque le début des chantiers d'aménagement pour les 3 grands projets de transports en commun à Villeurbanne : les tramways T6 & T9, ainsi que le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Part Dieu – Sept chemins, après le dévoiement des réseaux en 2023.

Ainsi, c'est le début d'une période de transition marquée par les impacts des chantiers et les contraintes à l'usage de la voiture individuelle (axes routiers marqués par la congestion) mais sans la présence encore des solutions alternatives que sont les transports en commun.

Il s'agit donc pour la ville de mettre en place des actions à la fois d'aménagement immédiat pour la sécurisation de la pratique des mobilités actives (vélo & marche), tout en maintenant une action sur le long terme de sensibilisation et de formation à l'usage de ces modes moins émetteurs de gaz à effet de serre.

ACCOMPAGNEMENT DE LA VILLE À 30KM/H



Lors de la mise en place règlementaire de la ville 30, la ville a défini un programme d'aménagement sur plusieurs années pour crédibiliser cette règlementation.

Ainsi, en 2024, les axes suivants ont été aménagés de façon à réduire les vitesses de circulation :

- Création d'une écluse et sécurisation des traversée piétonnes sur la rue Damidot,
- Création d'une écluse et reprise des carrefours sur la rue Galvani.

80% des voies à 30 km/h ou moins
11% des voies à 50km/h
9% des voies à 70km/h

SÉCURISATION DES ABORDS DU GROUPE SCOLAIRE ALBERT CAMUS

Suite à un diagnostic partagé avec le groupe scolaire Albert Camus avec l'équipe éducative et les parents d'élèves, des opérations d'aménagement ont été réalisées sur la rue Jean Voillot à proximité des différents accès du groupe scolaire.

Les travaux, réalisés pendant les vacances scolaires, ont permis :

- l'élargissement du parvis au niveau ;
- la sécurisation des traversées piétonnes ;
- la plantation de 4 arbres supplémentaires et la renaturalisation de 55 m².



AMÉNAGEMENTS DE SÉCURISATION ET ACTIONS EN FAVEUR DES MODES ACTIFS

Plusieurs opérations d'aménagement ont permis d'améliorer les conditions de circulations pour les piétons et les vélos :

- reprise de carrefours (rue de la Coopérative),
- création de traversée piétonne (cours Emile Zola),
- création d'aménagements cyclables séparatifs (rue Louis Guérin, rue Anatole France, boulevard Réguillon).

2024 a vu l'entame du chantier de la Voie Lyonnaise n°4, permettant la création d'un réseau superstructurant pour les déplacements cyclables, ainsi que la reprise des espaces publics (sécurisation, végétalisation) en faveur des piétons.

Cet aménagement permettra la desserte de Flachet, des Gratte-Ciel et de Charpennes depuis le centre de l'agglomération du Grand Lyon.

FORMATION À LA PRATIQUE DE LA MARCHE ET DU VÉLO

Le permis piéton
La Ville de Villeurbanne a, comme les années précédentes, sollicité la Police nationale et l'association Prévention Maïf afin de mettre en place une action de prévention routière au sein de certaines écoles de la ville : le permis piéton

Ainsi, les élèves des classes de CE2 de **onze groupes scolaires** (Jules Guesde, Saint Exupéry, Berthelot, Croix Luizet, Antonin Perrin, Nigritelle Noire, Jean Jaurès, Edouard Herriot, Emile Zola, Lazare Goujon et Renan A) ont pu bénéficier de l'action « Permis piéton ». Cela représente environ **660 élèves.**

L'objectif de cette action est de former les élèves de CE2 à devenir autonomes dans leurs déplacements piétons et de les responsabiliser sur leur propre sécurité et sur le respect des usagers. Cette action est également l'occasion de renforcer la sensibilisation à la sécurité routière auprès des jeunes en mobilisant des acteurs de la sécurité comme la Police nationale.

Le permis piéton matérialise aussi une étape dans l'acquisition des savoirs exigés par l'attestation première éducation à la route (APER) et s'inscrit dans le cadre de la rubrique « se déplacer, accompagné, seul ou à plusieurs, dans des espaces identifiés, de plus en plus variés ».

Par ailleurs, en 2024, deux policiers municipaux sont intervenus à travers un jeu intitulé « Panique à Sécuricity » prêté par le bureau de la sécurité routière de la Préfecture. Sept écoles sur les onze ont suivi cette intervention en complément de l'intervention de la Police nationale.



Cérémonie de remise du permis piéton aux élèves au CCVA au printemps 2024

Le savoir rouler
La remise en état de la piste routière de la Baïsse via un projet du budget participatif a été lancée en 2024. Cet équipement municipal permettant la tenue de formations à la pratique du vélo dans un environnement réel bien que sécurisé est fonctionnel depuis 2025. Il sert notamment de support à la tenue des formations du Savoir Rouler à Vélo (SRAV), dispensées sur Villeurbanne par les associations Cyclub, USEP et Maison du vélo.

En 2024, les blocs 1 à 3 du SRAV ont été proposés sur le territoire Villeurbannais sur le temps périscolaire par l'USEP, avec la formation de 90 enfants sur le cursus complet durant l'année. Par ailleurs, à l'éco-centre de Chamagnieu, 601 enfants ont pu bénéficier du SRAV

660 élèves ont bénéficié du permis piéton

690 élèves ont suivi le SRAV

VÉGÉTALISATION

ET BIODIVERSITÉ

OBJECTIFS

La Ville de Villeurbanne poursuit la mise en place de son plan transition écologique qui vise à :

- Accroître massivement la présence du végétal ;
- Affirmer et consolider la trame verte ;
- Accroître la biodiversité végétale et animale ;
- Protéger, économiser, mieux gérer la ressource en eau et désimperméabiliser les sols ;
- Favoriser une végétalisation citoyenne.

Les bénéfices attendus sont principalement :

- Le rafraîchissement de la ville par la lutte contre les îlots de chaleur ;
- Agir sur la santé mentale et le bien-être des habitants (recommandation OMS) ;
- L'accessibilité des espaces de nature et leur maillage dans le territoire communal en vue de constituer une trame verte ;
- Le développement de continuités écologiques pour favoriser la biodiversité.

ACTIONS DE LA VILLE

RENATURATION DU PARKING RAPHAËL DE BARROS ET DU MAIL JEAN MONNET

Les travaux de renaturation des plus de 4 400 m² de **l'ancien parking Raphaël de Barros** ont démarré en octobre 2024 afin de donner naissance à un nouveau parc. Le projet de renaturation a consisté à débitumer et à dépolluer le site qui constituait un îlot de chaleur urbain. Une partie des matériaux du site a été fertilisée sur place pour reconstituer les sols du parc. Au total, 5 000 m² d'enrobé ont été supprimés avec la création de 2 400 m² de prairie centrale, 65 grands arbres et 110 jeunes arbres ont été plantés et 2 000 m² de massifs et des bacs de culture en libre accès ont été installés.



Dans le quartier du Tonkin, **le mail Jean Monnet** a lui aussi été requalifié. D'une superficie de 4 400 m², le projet a été travaillé pour permettre une multiplicité d'usages (jeux, promenade, pique-nique, etc.). Les travaux ont débuté à l'automne 2024 : les sols ont été dé-simperméabilisés et les bandes plantées le long de la promenade ont été conçues pour recueillir les eaux pluviales.

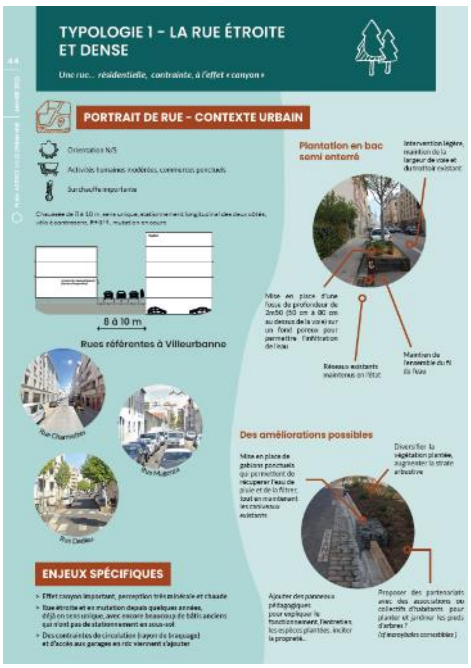


SCHÉMA DIRECTEUR DES PLANTATIONS & PARTAGE DE LA STRATÉGIE VÉGÉTALE AVEC LES ACTEURS ET LES CITOYENS ENGAGÉS

Afin de répondre aux objectifs d'accroissement de la végétalisation et de développement de la biodiversité dans le cadre du Plan de transition écologique de la Ville, une étude appelée **« Planter les rues »** a été réalisée conjointement entre les services de la Ville et l'Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise.

La stratégie de végétalisation des rues villeurbannaises qui en résulte a permis d'identifier les rues qui présentaient des enjeux importants à être végétalisées, mais également, de travailler avec les techniciens Ville et Métropole de Lyon, des modalités de végétalisation en fonction des gabarits des rues.

Ce travail se poursuit avec la préparation d'un Schéma directeur des plantations qui sera le volet opérationnel de la stratégie de végétalisation. Ce Schéma directeur, défini à horizon 2040, permettra de flécher l'action publique (temporalité, budgets) afin programmer dans le temps les travaux nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés.



À Villeurbanne, la végétalisation prend de nombreuses formes et touche très largement le bâti et l'espace public, mais aussi l'espace privé. L'ensemble de ces actions qui constituent la stratégie végétale et biodiversité de la Ville **a été présenté aux corps intermédiaires, en réunion publique, le 7 mars 2024, au CCVA**. La présentation « Végétaliser Villeurbanne » est disponible sur le site : https://participez.villeurbanne.fr/.



TRAVAUX À LA FEYSSINE

Comme de nombreux espaces naturels, le parc naturel urbain de la Feyssine fait face aux effets et aux impacts du réchauffement climatique.

En 2024, **une campagne d'élagages** (87 arbres abattus), le long des cheminements, a été nécessaire pour assurer la sécurité des nombreux usagers du parc.

Le patrimoine arboré du parc de la Feyssine est composé essentiellement d'espèces de forêt de bord de cours d'eau (peupliers, saules). Il est vieillissant et l'entièreté des boisements devra être régénéré sur le très long terme (50 à 80 ans). 3 800 jeunes plants forestiers, de 19 espèces différentes, ont donc été plantés à l'automne 2024 dans plusieurs zones du parc.
Une partie des plantations a été réalisée par les agents de la Ville dans le cadre du mois du Grand défi.



Un chantier de **remise en état du diapason en herbe** (550 m de longueur par 30 m de largeur), qui est un élément paysager remarquable du parc a été réalisé sur l'hiver 2024-2025. C'était l'occasion d'associer des jardiniers de la régie espaces végétalisés de tous les secteurs de la ville, offrant ainsi la possibilité de faire du parc un lieu de formation professionnelle et de dynamique d'équipe.

3 800 jeunes plants forestiers ont été plantés au Parc de la Feyssine en novembre 2024

FORMATION AUPRES DES JARDINS PARTAGÉS ET FAMILIAUX

En 2024, un nouveau cycle de formation a été proposé aux jardins partagés et familiaux, aux jardiniers amateurs autour de l'eau et du sol vivant.

Ce programme annuel de plusieurs sessions a été conçu sur propositions et selon les besoins des jardins urbains cultivés : chantier participatif de décroutage et plantations sur l'espace public, biodiversité avec spirale à aromates, gestion de l'eau et permaculture, taille de fruitiers.



En fonction de la thématique, différentes associations avec des approches complémentaires sont mobilisées

Une 100aine de participants à la formation en 2024

DÉMARCHE "REFUGE LPO" DANS LES CIMETIÈRES DE LA VILLE

Les deux cimetières de Villeurbanne sont labellisés « Refuge LPO » depuis novembre 2023. Une labellisation qui entraine la mise en place de nouveaux aménagements, favorisant l'accueil de la biodiversité.

Suite à un premier inventaire réalisé sur l'année 2024, 29 espèces d'oiseaux ont été recensées dont certaines espèces en voie de disparition comme le serin cini ou la mésange huppée. Des préconisations ont été fournies par la LPO et les cimetières évoluent petit à petit : plantation de nouveaux arbres, installation de nichoirs, création d'une spirale aromatique, etc. Un projet multi-directions qui se poursuit avec la création de haies sèches et de mares

29 espèces d'oiseaux recensés au sein des cimetières de Villeurbanne



EAU



OBJECTIFS

Protéger, économiser et mieux gérer la ressource en eau est une dimension stratégique du Plan de transition écologique de Villeurbanne qui souhaite être plus sobre et plus efficace en la matière. Cet enjeu se traduit par une attention particulière portée au maintien de la pleine terre dans les projets immobiliers, à la désimperméabilisation des sols et à l'infiltration des eaux pluviales à la source dans les projets d'aménagements grâce à des bassins d'infiltration, des noues ou des surfaces perméables (cours d'écoles, infrastructures de transport, projets urbains). C'est aussi un enjeu lié à la renaturation de la ville et à la constitution d'environnements ou d'écosystèmes qui auront les capacités de stocker et de mieux utiliser la ressource en eau disponible (matière organique dans les sols, couverture des sols, présence des différentes strates de végétation, diversification des espèces).

L'enjeu de l'accès à l'eau dans l'espace public est également un volet de la coopération entre la Ville et la Métropole de Lyon.

ACTIONS DE LA VILLE

DÉSIMPERMÉABILISATION DES COURS D'ÉCOLE

Le réaménagement des cours d'écoles est un objectif prioritaire de la Ville, afin de déminéraliser ces espaces de récréation, de les végétaliser, tout en gérant le cycle de l'eau. En moyenne, la part de surfaces perméables des cours d'école est multipliée par trois, passant de 10% à 30%. L'enjeu est y compris, quand cela est possible, de récupérer les eaux pluviales de toiture des bâtiments, en les réinjectant dans les espaces verts de la cour de l'école.

Ces projets sont également l'occasion de sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux et de leur permettre d'être les acteurs des projets avec l'objectif de diversifier les activités (calmes, ludiques, sportives, pédagogiques), et d'assurer un meilleur partage des espaces entre les filles, garçons, les petits, les grands etc.

En 2024, **la cour de l'école élémentaire Jules Ferry** a été réaménagée. Neuf ateliers ont permis de concerter l'ensemble des utilisateurs des écoles, y compris les enfants. Un panneau pédagogique installé sur site accompagne ces nouveaux aménagements.

Ecole Jules Ferry :
888 m² de surface perméable créée (contre 87 m² avant-projet)

2 250 m² d'eaux pluviales infiltrées, dont 635 m² de surfaces toitures déraccordées

1 nouvelle parcelle boisée de 700m² et 62 plants forestiers plantés sur l'école Ernest Renan

Une **nouvelle parcelle boisée a également été ouverte pour l'école Ernest Renan** afin de renforcer la place de la nature dans le quotidien des élèves. En novembre 2024, des plantations de jeunes plants forestiers ont été réalisées avec les enfants dans des zones protégées par des ganivelles. Le projet comprend un parcours sensoriel, deux espaces "classe dehors", des bacs de jardinage hors sol et des zones de régénération favorisant la biodiversité









Réaménagement de la cour d'école Jules Ferry, visuel du nouveau panneau pédagogique et plantations à l'école Ernest Renan – novembre 2024

ÉCONOMIE D'EAU DANS LES PISCINES MUNICIPALES

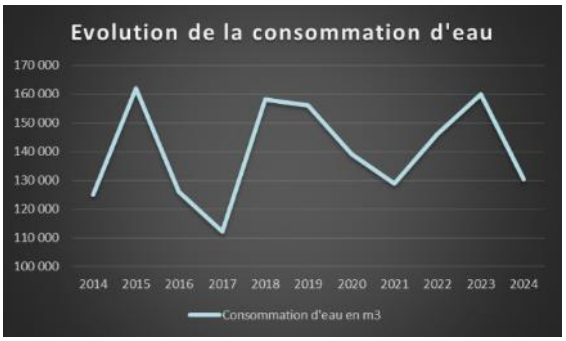
Les piscines constituent le premier poste de consommation en eau de la municipalité, et représentent en 2024 un volume global de 52 326 m³, dont 34% d'eau du réseau et 66% d'eau de la nappe phréatique. L'usage des captages sur les trois piscines permet de réaliser des économies budgétaires (prix du m³ divisé par 3).

En 2024, les consommations d'eau du réseau ont baissé de près de 20% sur le centre nautique Etienne Gagnaire.

À l'échelle du patrimoine municipal, le travail ide l'économe de flux a par ailleurs permis une baisse de -18,6% par la prise en charge rapide des alertes fuites sur le réseau.
L'étude sur la récupération des eaux grises **a** été lancée en 2024 sur le centre nautique Etienne Gagnaire. Ce projet vise à optimiser la chauffe de l'eau des bassins et à réaliser des économies d'eau

.

Une baisse de -19,6% des consommations d'eau sur le CNEG, et **-18,6 %** sur les bâtiments municipaux entre 2023 et 2024



Évolution de la consommation d'eau de la collectivité (eau du réseau)

VILLE PERMÉABLE ET UTILISATION DE L'EAU DE PLUIE

La désimperméabilisation des surfaces pour permettre à l'eau de pluie de s'infiltrer dans les sols s'accompagne très souvent de la végétalisation de ces surfaces : les eaux pluviales ainsi redirigées bénéficient directement aux végétaux.
Les arbres de pluie sont par exemple un **dispositif technique**, mis en œuvre pour toutes les plantations d'arbres, **qui permet d'infiltrer de grandes quantités d'eau grâce à la création d'une noue ou d'une tranchée d'infiltration en pied d'arbre**. Le surplus d'eau qui s'infiltre dans les sols et qui n'est pas évapo-transpiré par la végétation permet de recharger les nappes phréatiques.

190 m^3, c'est la capacité de stockage générée par les eaux de pluie en 2024

Les eaux pluviales sont également stockées dans des **cuves de récupération** installées dans les équipements publics qui font l'objet de travaux. **La capacité de stockage atteint** 190 m^3 fin 2024, ainsi que le maillage de la ville. Cette eau est utilisée prioritairement, pour l'arrosage des nouvelles plantations en cas d'arrêté sécheresse. Cela permet de limiter la consommation d'eau issue du réseau d'eau potable.



ACCÈS À L'EAU DANS L'ESPACE PUBLIC

La Ville, la Métropole de Lyon et la Régie publique de l'eau travaillent en partenariat dans l'objectif de permettre un accès à l'eau pour tous.

Suite au recensement cartographique réalisé par la Ville sur les points d'accès à l'eau dans l'espace public et au diagnostic territoriale réalisé en lien avec l'Agence d'urbanisme, les carences en borne fontaines ont pu être identifiées en 2024

Ainsi, des bornes fontaines ont pu être remplacées, d'autres installées dans les secteurs priorisés. Un partenariat avec la Régie publique de l'eau a été engagé afin de pouvoir bénéficier de nouveaux modèles de bornes offrant à la fois de la brumisation et un jet inversé pour boire pour plusieurs années sur l'espace public.



Extrait de l'outil de webmapping développé pour le diagnostic des bornes-fontaines (régie Eau publiquedu Grand Lyon, Agence d'urbanisme, 2024).

DÉCHETS



OBJECTIFS

Il est souvent dit que « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ». En effet, non seulement les modes de consommation exercent une pression croissante sur les ressources naturelles mais le traitement des déchets contribue également aux émissions de gaz à effet de serre de la France à hauteur de 4% (sans compter celles liées à la production de biens de consommation et leurs emballages). De plus, les déchets, notamment abandonnés, ont de graves conséquences pour la biodiversité terrestre et marine. Compte tenu de ces enjeux environnementaux, mais aussi d'enjeux économiques et sociétaux (économie circulaire, emploi, lien social, convivialité…), la Ville de Villeurbanne s'est engagée dans une démarche pour aller vers une ville « zéro déchet ».

Si les déchets ménagers et assimilés relèvent de la compétence de la Métropole de Lyon, l'administration est quant à elle responsable de ses propres déchets. Afin de participer à cette dynamique globale et territoriale de réduction des déchets, Villeurbanne s'engage dans la gestion et la réduction de ses propres déchets, mais sensibilise également les commerçant.es des marchés alimentaires et soutient des acteur.ices de l'économie circulaire, du réemploi et de la réparation.
Limiter les déchets, c'est aussi offrir une meilleure qualité de vie aux Villeurbannais avec une ville plus propre.
Plusieurs leviers sont ainsi mobilisés :

- Mettre en œuvre un plan pour une collectivité « zéro déchet »,
- Accompagner les acteurs économiques, et notamment les forains, vers le « zéro déchet »,
- Valoriser les biodéchets des habitants et services municipaux,
- Soutenir les entreprises de l'économie circulaire,
- Sensibiliser à l'occasion de la Semaine européenne de réduction des déchets et de la Faites de la Propreté,
- Soutenir le projet de déchèterie du 21ème siècle,
- Améliorer le cadre de vie des habitants.

ACTIONS DE LA VILLE

MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE DE VALORISATION DES BIODÉCHETS DES MARCHES ALIMENTAIRES EN CIRCUIT COURT

Depuis début 2024, les déchets des marchés sont triés en 3 flux : les cartons sont désormais recyclés, les biodéchets valorisés en compost, les autres déchets (bois, plastique, etc.) font l'objet d'une valorisation énergétique.

Sur les marchés Croix-Luizet, Cusset et Ferrandière, des lombricomposteurs dédiés spécialement aux forains ont été installés en proximité, en partenariat avec l'association Eisenia.

Cette solution permet une transformation des déchets organiques (fruits/légumes/fleurs) en compost et un retour à la terre en circuit court dans les parcs de la commune et les jardins partagés cultivés par les habitant.es. Le transport de ces déchets est ainsi limité, voire évité, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre et les coûts liés au traitement de ces déchets.

Les 1ères récoltes ont démarré en novembre 2024 et ont désormais lieu 2 à 3 fois par an pour chaque lombricomposteur.

Sur le marché Ferrandière, la 1ère récolte a donné lieu à une distribution de compost aux jardiniers

de la Ville pour enrichir la terre des parcs et jardins de la ville et au jardin partagé « les Feuillantines », avec les associations Eisenia et Compost'Elles, ainsi qu'avec « Brouette & Grelinette » en charge de l'entretien des composteurs.



Compost en cours de maturation, marché Croix-Luizet



1ère récolte de compost sur le marché Ferrandière

3 marchés alimentaires équipés de lombricomposteurs
3 jardins partagés bénéficiant de compost local

SENSIBILISATION DES HABITANTS LORS DE LA « FAITES DE LA PROPRETE »

"Faites de la propreté" est un évènement impulsé par la Métropole de Lyon. Les communes peuvent s'en emparer pour proposer des actions à leurs habitants, sur la durée qu'elles souhaitent en assurant l'organisation, le financement et le relais de communication de l'événement sur leur territoire. En 2024, la "Faites de la propreté" de Villeurbanne s'est déroulée du 29 mai au 5 juin autour **d'actions de sensibilisation et de ramassage des déchets**.

Le programme comprenait plusieurs nettoyages de quartier (organisés avec les écoles, avec les habitants), des actions de sensibilisation dans les écoles à travers diverses animations de la Métropole, ainsi que des ateliers pratiques et ludiques (recettes antigaspi, réalisation de goûters et pique-niques zéro déchet…) dans les centres sociaux et d'animation. Autour d'une « scène d'incivisme » reconstituant un dépôt sauvage d'encombrants, les Ambassadeurs du tri et l'association Zéro Déchet Lyon ont également présenté aux habitants des solutions pratiques pour l'évacuation de leurs encombrants et pour adopter un mode de vie plus sain.

Ces différentes actions ont permis de toucher un large public avec la participation de 73 classes issues de 9 groupes scolaires et 4 centres sociaux et d'animation. Les Conseils de quartier se sont aussi impliqués dans l'événement.



Reconstitution d'une « scène d'incivisme » place Charles Hernu pour sensibilisation sur la problématique des dépôts





Sensibilisation et nettoyage de parcs et animation avec les élèves d'écoles primaires

Plus de **70 classes sensibilisées** sur le tri et la réduction des déchets lors de la Faites de la Propreté 2024

SENSIBLISATIONS DES AGENT.ES ET DES ÉLÈVES AU TRI ET A LA RÉDUCTION DES DÉCHETS ALIMENTAIRES ET DES EMBALLAGES

En 2024, est entrée en vigueur l'obligation de collecte séparée des biodéchets issue de la loi Anti-Gaspillage et économie circulaire. Dans le cadre du marché de collecte des biodéchets de la restauration municipale passé début 2024 avec la société OuiCompost, les agent.es municipaux et élèves de chaque site collecté sont sensibilisés sur le tri des déchets organiques et le gaspillage alimentaire lors de la mise en place de la collecte.

2000 élèves et agent.es sensibilisés au tri et à la réduction des déchets alimentaires sur l'année scolaire 2024/2025

Les agent.es venant au restaurant administratif, le Restotem, ont également été sensibilisés sur ces sujets lors du Mois du Grand Défi en novembre 2024. Ces temps sont l'occasion de rappeler le fonctionnement de la collecte, les consignes de tri, de comprendre le compostage, mais également d'inciter à réduire le gaspillage alimentaire.

Au total, plus de 2 000 personnes, agent.es et élèves (dont environ 1 900 élèves), ont été sensibilisées sur le tri et la réduction des déchets alimentaires entre septembre 2024 et avril 2025.

Des visites de site par des classes de primaire ont aussi été réalisées sur la plateforme de compostage territorial de OuiCompost à Lyon (Gerland) dans le cadre de la Faites de la Propreté.

Par ailleurs, les équipes du périscolaire et les élèves de 3 écoles volontaires (J. Moulin, E. Herriot, J. Jaurès) ont été sensibilisés sur le tri et la réduction des emballages générés lors des goûters. En effet, les goûters génèrent de nombreux déchets, principalement des emballages : cartonnettes, bouteilles en plastique, sachets plastiques… Les rares déchets alimentaires, essentiellement peaux/trognons de fruits, peuvent être valorisés via un composteur pédagogique ou la collecte des biodéchets ou donnés aux poules.



Visite de la plateforme de compostage de OuiCompost de Gerland par des élèves de primaire dans le cadre de la Faites de la Propreté

DÉPLOIEMENT DU TRI DANS LES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Dans les bureaux, le tri du papier est en place depuis plusieurs années et a été étendu à de nouveaux sites en 2023-2024 (sites de plus de 10 postes de travail). En septembre 2024, dans les nouveaux locaux du 27 rue Verlaine, ont été installés des ilots de tri avec 3 flux : papier, emballages et déchets résiduels (éventuellement tri des biodéchets dans les salles de pause sur volontariat des services). Ce dispositif de tri sous forme d'ilots, permettant d'inciter et améliorer le tri, va être progressivement généralisé à tous les sites administratifs.



Dans les établissements recevant du public, le tri des emballages, déjà en place au sein du réseau de lecture publique (en plus du papier), est étendu progressivement à tous les établissements, sous forme d'ilots de tri 2 ou 3 flux : CCVA, Palais du travail et Maison Berty Albrecht, puis équipements sportifs.

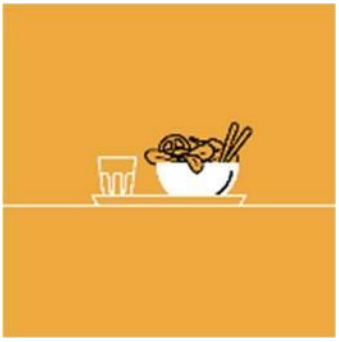
Le déploiement du tri est accompagné d'une sensibilisation des agent.es de la Ville concerné.es (bureaux, équipements sportifs et culturels), ainsi que des usagers de ses équipements : sessions de sensibilisation, guide du tri au CCVA, affiches de consignes de tri…



Ilots de tri au Palais du Travail

100% des équipements sportifs et dédiés aux associations équipés
en ilots de tri au
1er semestre 2025

ALIMENTATION



OBJECTIFS

La transition écologique passe par des actions visant à participer au développement d'une agriculture paysanne connectée au bassin de vie. Avec ses deux cuisines centrales produisant plus de 9 000 couverts par jour, Villeurbanne dispose d'un levier d'action de plus de 3M€ d'achats de denrées alimentaires. Sur ces établissements, le développement d'un approvisionnement de qualité, biologique et local est un objectif prioritaire.

La stratégie alimentaire villeurbannaise vise à assurer un droit à une alimentation de qualité pour tous. La lutte contre la précarité alimentaire et la promotion du bien-manger revêtent dès lors une importance capitale. Mieux manger, c'est mieux vivre.

La politique alimentaire de la ville est construite autour du concept de convivialité. L'éducation à l'alimentation mise en œuvre s'inscrit dans cette convivialité et permet à l'enfant de se construire lui et ses goûts. La création de « tiers-lieu » alimentaires et la valorisation d'initiatives citoyennes contribuent aux objectifs de l'action municipale et à l'affirmation un droit à la convivialitéautour de l'alimentation pour tous et toutes.

ACTIONS DE LA VILLE

« MON RESTAU RESPONSABLE »

Villeurbanne s'est engagée dans la démarche « Mon Restau Responsable », qui vise à améliorer notamment le respect de l'environnement en privilégiant une approche globale de développement durable (pour les denrées, les produits d'entretien, etc.), et l'équité sociale de l'offre de restauration municipale et l'éducation des convives.

En 2024, une évaluation a permis de renouveler les engagements de la Ville pour deux années supplémentaires, autour de quatre piliers :

- Bien-être des convives,
- Assiettes responsables,
- Éco-gestes,
- Engagement social et territorial.

Ces orientations structurent les actions de la restauration scolaire et garantissent une démarche de progrès continue.

LA SUPPRESSION DU PLASTIQUE- LE CHANGEMENT DU CONDITIONNEMENT DES REPAS EN RESTAURATION COLLECTIVE

Afin de se conformer aux exigences de la loi Egalim et de la loi AGEC, la Ville de Villeurbanne s'est engagée dans un projet structurant visant à supprimer progressivement les barquettes plastiques au profit de contenants réutilisables en inox.

Cette démarche s'inscrit dans les objectifs de transition écologique et de santé publique, en conciliant la réduction des déchets, l'amélioration des conditions de travail des agents et la qualité du service rendu aux enfants et aux usagers.

Un groupe de travail réunissant les services municipaux, des représentants de parents d'élèves et l'association « Cantines sans plastique » a permis de co-construire ce projet en prenant en compte l'ensemble des contraintes techniques, logistiques et ergonomiques. Le choix de l'inox a été retenu pour sa durabilité, sa sécurité alimentaire et sa robustesse.

La transition vers l'inox a nécessité également une véritable réflexion technique et organisationnelle :

- Production : création d'une ligne spécifique à la cuisine centrale, équipée de postes de pesée ergonomique et d'un robot de dépose automatique des couvercles.
- Conditionnement et stockage : adaptation des espaces et mise en place de chambres froides sur toutes les écoles pour limiter les ports de charge.
- Livraison et distribution : livraison des repas en échelles et réorganisation du service à table.
- Lavage : Villeurbanne a passé un marché public en groupement de commande pour l'étape de lavage des contenants en inox. Saint Priest et Vénissieux ayant des besoins similaires, cette approche territoriale a permis d'attirer un opérateur de lavage sur la Métropole de Lyon et de structurer la filière au niveau local.

Ce projet représente un investissement total d'environ 2 M€, dont 540 000 € financés par l'ADEME.



Dans un premier temps, les repas servis dans des contenants inox ont été déployés dans les résidences pour personnes âgées puis les crèches. En 2024, la quasi-totalité des écoles a été équipée de chambres froides, réduisant considérablement les ports de charges pour les agents, afin que l'ensemble des groupes scolaires bénéficient en 2025 de repas servis en bacs inox. C'est 17 tonnes de plastique à usage unique par an évitées.

2 millions d'euros,
c'est le montant du projet de passage aux bacs inox

« VILLEURBANNE À TABLE » : SEMAINE D'ANIMATIONS ÉDUCATIVES ET IMPLICATION DES ENFANTS

En 2024, la Ville a poursuivi l'organisation des semaines thématiques « Villeurbanne à Table », déployées dans l'ensemble des écoles. Ces temps forts, construits autour d'un menu spécifique au restaurant scolaire (ex. : « Semaine anti-gaspi », « Fête du printemps »), visent à sensibiliser les enfants à une alimentation saine, durable et responsable.
Les semaines « Villeurbanne à Table » associent de nombreuses activités complémentaires, pensées pour toucher les enfants sur l'ensemble de leurs temps à l'école :

- Des **ateliers cuisine** pour expérimenter, goûter et comprendre de manière ludique et par la pratique
- Des **visites de producteurs locaux** pour découvrir l'origine des aliments et valoriser les circuits courts,
- Des **immersions dans les services de restauration** afin de mieux comprendre l'organisation de la restauration scolaire,
- Des **animations en classe et temps périscolaires** autour de la nutrition et de l'équilibre alimentaire.

Les semaines « Villeurbanne à Table » mobilisent l'ensemble de la communauté éducative : enseignants, équipes d'animation, agents de restauration et parents d'élèves. Elles sont aussi l'occasion de renforcer le lien intergénérationnel, certains repas étant partagés avec les résidents des structures autonomie de la Ville.

Les p'tits gourmets : tous les 15 jours, un panel d'enfant volontaires teste des nouvelles recettes ou le menu du jour afin de faire un retour à l'équipe de production. Cela dans l'objectif d'impliquer les enfants dans l'offre de restauration.

Les petits déjeuners à l'école : les services de restauration et d'éducation de la Ville proposent aux élèves de l'école Albert Camus la prise du petit déjeuner à l'école avant la classe. Ce dispositif, incluant les parents d'élèves et les infirmières scolaires, répond au double objectif d'éducation à l'alimentation et de lutte contre l'obésité mais aussi de soutien aux familles les plus fragiles.

Ouverture d'une cuisine d'application pédagogique : lauréate d'un appel à projet lancé par France Agrimer dans le cadre du « programme de l'Union européenne à destination des écoles », la Ville de Villeurbanne a pu renforcer ses actions d'éducation à l'alimentation. Ce soutien a permis d'équiper l'office de la résidence Château Gaillard avec du matériel adapté à l'accueil des enfants lors d'ateliers de cuisine, tels que des tables à hauteur réglable ou des ustensiles spécifiques.



Ces actions s'inscrivent plus largement dans le cadre du PEDT, au sein duquel le groupe de travail « Éducation à l'alimentation » initié en 2024, œuvre à la structuration d'un parcours global cohérent et concerté en termes d'éducation alimentaire des 13 000 enfants villeurbannais de 0 à 10 ans.

VILLEURBANNE PARTENAIRE DE LA MÉTROPOLE SUR LE PATLY

Villeurbanne est un partenaire de la Métropole de Lyon dans le cadre du projet alimentaire territorial (PATLy) qu'elle anime.

La Ville est membre du réseau d'échanges « Tablées Collectives », regroupant les représentants des services de restauration des communes de la métropole. Par l'intermédiaire du réseau, la création de groupes de travail spécifiques facilite les échanges entre communes et permet d'alimenter les travaux engagés autour des projets d'éducation à l'alimentation, de suppression du plastique, de l'approvisionnement local, de la mutualisation des ressources et des outils.

La ville participe également aux travaux menés par le réseau national France Urbaine au sein de la commission stratégie alimentaire.
Villeurbanne est également membre du « Réseau Nutrition » animé par la Métropole et regroupant les diététicien(ne)s des services de restauration. Les rencontres entre pairs permettent d'échanger sur les projets pédagogiques de chaque commune, de partager les expériences et de se tenir continuellement informé des évolutions réglementaires et actualités liées à la nutrition et à l'éducation à l'alimentation.

URBANISME



OBJECTIFS

Villeurbanne inscrit la transition écologique dans l'ensemble des projets qui transforment la Ville. Que ce soit dans les projets urbains (ZAC, PUP) ou les projets diffus, elle promeut un urbanisme de qualité, plus sobre, plus sain, plus inclusif.

Il s'agit pour Villeurbanne de concilier développement de la ville et cadre de vie de qualité.

Via la manière dont elle conçoit la ville, via son travail avec les acteurs de la construction, via ses stratégies ambitieuses de reconquête des espaces publics, de végétalisation et de reconnexion avec la nature, la Ville agit pour proposer un environnement garantissant la bonne santé de ses habitants.

4 leviers :

- Piloter un urbanisme porteur de transition écologique
- Piloter les autorisations du droit des sols pour un urbanisme favorable à la santé
- Piloter un urbanisme de la ville inclusive
- Piloter un urbanisme du développement économique

ACTIONS DE LA VILLE

DÉVELOPPEMENT D'UNE APPLICATION POUR MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET DE SANTÉ DANS LA FABRIQUE DE LA VILLE

Mieux prendre en compte les enjeux liés à l'environnement et à la santé dans la fabrique de la ville, c'est l'objectif de l'application « Santé ville » qui a été développée avec l'Agence d'Urbanisme de Lyon en 2024.

Cette application permet de visualiser à la parcelle comment elle se situe en matière de **qualité de l'air, pollution des sols, nuisances sonores, végétalisation et biodiversité, températures, nappe phréatique, pleine terre**…

Cet outil répond à un constat : il fallait jusqu'à présent consulter une dizaine de sources pour trouver ces données, ce qui rendait leur exploitation simultanée trop complexe.

Cette application-prototype, élaborée en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de Lyon, permettra de disposer de **données mises à jour régulièrement** et d'accompagner les opérations d'urbanisme. Cet outil en expérimentation est testé par plusieurs directions de la ville de Villeurbanne.



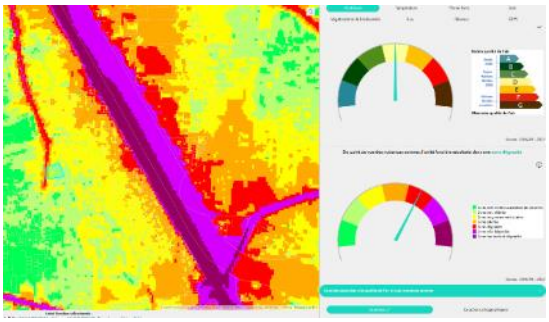
Plusieurs usages ont été identifiés :

- Aide à la décision pour les projets immobiliers diffus. La consolidation des données environnementales dans un même outil aide à la décision de l'implantation des bâtiments, des équipements à prévoir pour le confort d'été, des continuités végétales à conforter, etc.

- Aide à **l'identification des enjeux environnementaux clés à intégrer dans la planification urbaine** (PLUH, ZAC…)

- Aide à **l'analyse des inégalités territoriales en matière d'environnement** et à l'identification des priorités, via le croisement des données environnementales, socio-démographiques et de santé

- Aide à la décision pour **la localisation et la rénovation des bâtiments de la Ville** et notamment des équipements accueillant des publics vulnérables comme les crèches et écoles.
- Outil permettant à terme de **suivre l'évolution de l'environnement dans le temps**, de suivre la transformation du territoire et d'évaluer l'impact des politiques publiques mises en œuvre.



QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE VIA L'URBANISME RÉGLEMENTAIRE ET NÉGOCIÉ

Une **analyse globale de la qualité des projets** est assurée par la Ville qu'il s'agisse de projets de promotion immobilière ou de petites extensions de maison ou de ravalement. La qualité architecturale, d'usage et paysagère sont notamment abordées.

Dans le cadre d'une démarche d'urbanisme négocié, des échanges avec les promoteurs ou porteurs de projet ont été organisés en présence de l'architecte conseil de la Ville. Ces séances de travail et les allers-retours qui s'en sont suivis ont été l'occasion de renforcer la qualité des projets et notamment leur composante écologique. Il en est de même pour les projets de moindre envergure qui ont été accompagnés par le CAUE.

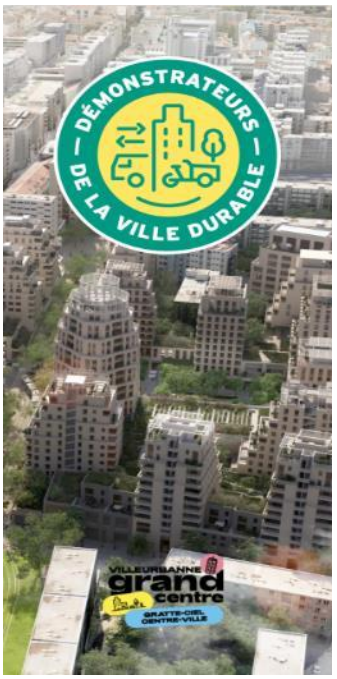
Les sujets mis en avant par la collectivité portent notamment sur :

- **La volumétrie, la contextualisation des projets et leur densité.** 16 cadrages urbains préalables ont permis en 2024 de définir un niveau de « densité acceptable » des projets et de garantir leur bonne insertion urbaine et un environnement de qualité pour les habitants et riverains des nouvelles constructions.
- **La végétalisation** : particulièrement vigilante à la place du végétal dans les nouveaux projets, la Ville exige une mission de paysagiste spécifique pour la conception mais également le suivi des chantiers ;
- **Le confort d'été et la lutte contre la surchauffe en été** avec un effort sur la ventilation naturelle du bâti et l'occultation (brise soleil orientables imposés en façades sud et ouest…) ;
- **La qualité et le confort des logements** : configuration des appartements avec une bonne orientation et un ensoleillement minimal des appartements… ;
- **La bonne gestion de l'eau à la parcelle ;**
- **Le cadrage du stationnement** pour limiter son emprise en sous-sol.

INNOVATIONS AUTOUR DE LA LOGISTIQUE URBAINE DANS LE CADRE DU DÉMONSTRATEUR DE LA VILLE DURABLE ZAC GRATTE-CIEL

Dans le contexte de réorganisation et de limitation des circulations dans le centre du territoire métropolitain, le sujet de la logistique urbaine prend une importance nouvelle. Il s'agit de proposer des solutions concrètes pour concilier apaisement des espaces publics et approvisionnement de la ville.
Dans le cadre du Démonstrateur de la Ville Durable ZAC Gratte-Ciel, Villeurbanne est site pilote à l'échelle nationale sur les sujets de logistique urbaine et de logistique de chantier. Mobilisant un budget de 10,3M€, le DVD Gratte-Ciel réunit autour d'un même programme d'actions la Métropole, la Ville, la SVU et la SERL.

Parmi les projets travaillés en lien avec la Ville en 2024, :
- l'**optimisation de la logistique de chantier de la ZAC Gratte-Ciel pour limiter les nuisances vis-à-vis des riverains a avancé** avec la mise en service en octobre 2024 du dispositif Reguly. Celui-ci propose une gestion et régulation de toutes les livraisons de chantier par un PC central, une mise en place d'itinéraires sécurisés pour les camions, et la mise en place d'infrastructures pour stationner les camions en sécurité.



- l**a mutualisation et optimisation des flux des déchets à l'échelle de la ZAC** se traduit également depuis l'automne 2024 par un protocole de groupement de commandes entre les promoteurs et la SERL (pilote).

DES PARTENARIATS AVEC LA RECHERCHE POUR PENSER LA VILLE

La Ville a engagé des relations étroites avec l'écosystème universitaire. En 2024, elle a notamment structuré des partenariats techniques avec des projets portés par deux PEPR - Programme et Équipement Prioritaire de Recherche – celui de « Ville durable & bâtiments innovants » et « **Solutions fondées sur la Nature** », qui visent à constituer une communauté capable de prendre en charge scientifiquement et techniquement les défis liés au changement climatique.

Un des projets, le projet VF++ coordonné par une maitresse de conférence de l'université Claude Bernard, se concentre sur la conception et la mise en œuvre de stratégies d'adaptation à la **surchauffe urbaine**, combinant solutions vertes, grises et douces, pour améliorer la santé des citadins, conformément à la définition de la santé par l'OMS. Le projet rassemble des chercheurs en ingénierie, sciences humaines et sociales et sciences de la santé, ainsi que des collectivités territoriales comme Villeurbanne qui propose des terrains de recherche.

FRANCE 2030 PROGRAMME DE RECHERCHE VILLE DURABLE

PARTIE II.

ACCOMPAGNER TOUS LES PUBLICS

FAIRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AVEC LES AGENT.ES DE LA VILLE

OBJECTIFS

La transition écologique à Villeurbanne touche toutes les politiques publiques municipales, qui intègrent désormais dans leur conception et dans leur mise en œuvre les enjeux de sobriété, de justice sociale et d'adaptation de la ville au changement climatique. Les agents municipauxont un rôle central dans ce grand défi collectif. Par la montée en compétences techniques spécifiques, par les pratiques et référentiels professionnels.

Une montée en compétences générale de l'ensemble des agent.e.s est attendue sur la transition écologique : en interne, chaque agent.e — qu'il.elle travaille dans les services supports ou sectoriels - est appelé.e à devenir un.e acteur.rice du changement.

La Ville s'engage également sur sa responsabilité sociale en tant qu'employeur à travailler au changement des comportements individuels, que ce soit dans le cadre du Plan de mobilité de l'administration, en favorisant un usage éthique et responsable du numérique, ou sur la sobriété énergétique.

Objectifs

- Renforcer la sensibilisation et l'acculturation aux concepts de développement durable et transition écologique
- Développer les savoirs techniques
- Aider au changement des comportements individuels

ACTIONS DE LA VILLE

PLAN DE FORMATION ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Co-construit en lien avec les directions opérationnelles et la mission Transition écologique courant 2023, le nouveau Plan de formation 2023-2026 piloté par la DRH constitue un document-cadre dont un des trois volets est dédié à la transition écologique.

Il comprend deux axes :
- assurer une montée en compétences sectorielles du personnel municipal à travers des formations métiers (suivi énergétique, solutions LEDs, réemploi des matériaux de construction, gestion espaces verts, achat durable, végétalisation des repas...),
- accompagner au changement de comportement individuel à travers des actions mises en place par la Mission Transition écologique.

L'objectif : sensibiliser aux enjeux environnementaux à l'occasion notamment du Mois du Grand défi (conférences, ateliers et animations) et promouvoir les bonnes pratiques (tri des déchets, écogestes…)

410 agent.es formé.es et
519 agent.es sensibilisé.es au total en 2024

FORMATIONS MÉTIERS: VERS UN ENTRETIEN ÉCOLOGIQUE DES ESPACES VERTS

Afin d'accompagner l'évolution des pratiques et de renforcer la prise en compte de la biodiversité, un plan-guide de formation a été élaboré pour les jardiniers du service de la maintenance des espaces de nature.
Ce document, **co-construit avec l'ensemble des agents,** vise à structurer les connaissances essentielles à la gestion écologique des espaces végétalisés et à rendre les jardins plus favorables à la biodiversité. Il s'articule autour des thématiques suivantes : gestion des déchets, qualité des sols, conception et innovations, pédagogie, gestion des arbres, production horticole, eau, faune et flore.

35 agent-es formé-es à la gestion écologique des espaces verts en 2024



Journée de lancement du plan de formation des jardiniers, ensemble de la régie espaces végétalisés, Chamagnieu

Par ailleurs, en 2024, quatre jours de formation ont été organisés en partenariat avec le CNFPT, dans les locaux de la DEPN, réunissant 35 jardiniers. Une journée d'ateliers complémentaires a également mobilisé près de 60 agents, favorisant l'échange d'expériences et la montée en compétences collectives.

ACTIONS DE SENSIBILISATION A LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

OPÉRATION BUREAUX À ÉNERGIE POSITIVE

Après l'expérimentation conduite sur l'Hôtel de Ville, l'opération « Bureaux à énergie positive » s'est déployée en 2024 sur la Maison du livre, de l'image et du son (MLIS). Cette action participative s'inscrit dans le cadre du Plan de sobriété énergétique de la Ville.

Une équipe d'agent.es volontaires a ainsi été mobilisée, avec pour mission de réaliser un diagnostic partagé du fonctionnement du bâtiment, co-construire un plan d'actions adapté au site et promouvoir les bonnes pratiques auprès des agents et les utilisateurs du bâtiment.

8 agent.es volontaires
47 réponses à l'enquête sur les usages et confort

À l'appui de relevés de température réalisés sur l'ensemble du bâtiment, cette démarche a notamment permis, en lien avec les services techniques, de traiter de problématiques d'inconfort.

Au niveau des usages, le diagnostic partagé a fait par ailleurs ressortir plusieurs pistes d'action autour des économies d'énergie (appareils électriques, bureautique) et la gestion des déchets (papiers, cartons).



Visite de la chaufferie de la MLIS dans le cadre du diagnostic partagé

FRESQUE DU CLIMAT ET PÉRISCOLAIRE

En janvier 2024, 60 agents travaillant au service du périscolaire (coordonateur.rice, adjoint.es, et animateur.rices périscolaires) ont participé à un fresque du Climat. Cet outil a été construit sur mesure, en lien avec la direction de l'Éducation et la mission Transition écologique, afin de mieux comprendre et s'approprier les enjeux climatiques mais surtout d'envisager les pistes pour agir et les mettre en œuvre dans le quotidien professionnel de ces agents.



60 agents de la direction de l'Éducation sensibilisés par la fresque

LE MOIS DU GRAND DÉFI



Le Mois du Grand Défi est un temps fort au seinde la collectivité autour de la transition écologique. Il a pour objectifs de :
- Faire participer les agents au Grand Défi en expliquant les enjeux, en donnant les clés pour saisir les interdépendances, en proposant des alternatives, en aidant à faire autrement, en valorisant les initiatives
- Faire connaître et de partager les ambitions du plan de transition écologique.

La 3e édition organisée du 18 novembre au 17 décembre 2024 sur le thème de la végétalisation a été l'occasion de proposer des formats nouveaux : plantation collective à la Feyssine, visite des serres municipales, conférence sur l'action de la ville, « Vis ma vie de jardinier », etc.



100aine d'arbres plantés
+ de 150 participants aux différents formats

.

PLAN DE MOBILITE ADMINISTRATION (PDMA)

ENQUÊTE INTERNE SUR LES DÉPLACEMENTS DOMICILE -TRAVAIL

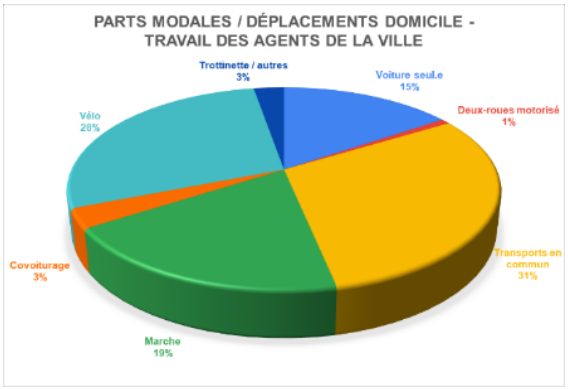
L'enquête domicile-travail réalisée en 2024 auprès des agents dans le cadre du Bilan Carbone met en évidence une évolution des pratiques de mobilité depuis la dernière enquête (2019). 738 agents ont répondu (soit un taux de participation de 32%).
La part de l'autosolisme a fortement reculé, passant de 32 % à 13 %, soit une baisse de 59%.
Globalement, les trajets en voiture ne représentent plus que 19% des déplacements domicile-travail, contre 37%.
Parallèlement, les mobilités actives progressent : la marche atteint 19% (+36%) et le vélo 28% (+75%), dont 23% réalisés avec le vélo personnel.

-36% d'émissions de gaz à effet de serre liées aux trajets domicile-travail depuis la dernière enquête

Progression du **vélo (+75 %)** et recul de **l'autosolisme (–59 %)**

Les transports en commun conservent une place importante (30%), avec une légère baisse liée au développement du télétravail et à l'essor du vélo. L'usage du train continue de progresser (+17%), traduisant une diversification des pratiques.

Ces évolutions se traduisent par une diminution de 36% des émissions de gaz à effet de serre liées aux trajets domicile-travail des agents entre 2019 et 2024, soit une économie de près de 600 tCO_2e.



Parts modales des agent.e.s de la collectivité (source : enquête interne sur les déplacements domicile-travail – juin 2024)

DECARBONATION DE LA FLOTTE MUNICIPALE ET EVOLUTION DES MOBILITES INTERNES

Conformément au plan d'action validé en décembre 2023 dans le cadre du PDMA, la Ville s'est engagée à réduire et décarbonner sa flotte de véhicules et à accompagner les agents à la pratique de l'éco-mobilité dans le cadre du PDMA**.** En 2024, cela se traduit par **la part des véhicules « propres » (électriques, gaz, hybrides) constituant 66 % du parc**.

La Ville a également développé un **réseau de bornes de recharge électriques** dans ses équipements municipaux (23 nouvelles bornes en 2024).

Par ailleurs, la Ville qui a recruté un mécanicien vélo, a repris la **gestion de son parc vélo (190 vélos)**, et structuré **deux pools dédiés aux vélos**.



Des vélos cargos (2) et remorques ont été acquis à la suite de journées d'essai organisées pendant la Semaine de la **QVT.** Enfin, un **nouveau règlement** d'usage pour les véhicules et vélos a été adopté en décembre 2024.

FAIRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AVEC LES PETITS ENFANTS, LES PARENTS ET LES PROFESSIONNELS

OBJECTIFS

Les enjeux de la transition écologique autour de la petite enfance sont majeurs. Les 1 000 premiers jours des enfants sont désormais bien identifiés comme une période charnière en termes de santé environnementale : qualité de l'alimentation, perturbateurs endocriniens, substances chimiques dans l'environnement immédiat des enfants (mobilier, couches, produits d'entretien…), connexion avec la nature, etc.
C'est dans cette perspective que l'ensemble des crèches et des relais petite enfance de la ville sont entrés dans la démarche « Écolo crèche ». Portée par l'association Label Vie, la labellisation permet d'interroger les pratiques professionnelles, le cadre de travail, la relation aux parents, dans une approche cohérente et adaptée au rythme des organisations.

Objectifs
- Développer les pratiques d'achat durable et de lutte contre le gaspillage,
- Réduire les déchets
- Sensibiliser aux écogestes pour protéger la ressource (Eau, énergie)
- Encourager, favoriser les activités dans les espaces extérieurs
- Accompagner l'éco-mobilité (parents)
- Promouvoir la santé des enfants et le respect de l'environnement

ACTIONS DE LA VILLE

LABELLISATION ÉCOLO-CRÈCHE

La labellisation des établissements municipaux constitue l'axe central et structurant de la démarche de transition écologique au sein de la direction de la petite enfance.

La Ville a choisi l'aide d'une association « Label vie » pour être accompagnée dans cette démarche de labellisation, par le biais de formations et de mise à disposition d'outils.

11 EAJE et 1 Halte-garderie
labellisées Écolo-crèche en 2024

Elle a permis aux professionnel.les de rejoindre un réseau national de lieux de vie engagés dans la transition écologique.

Au premier semestre 2024, une évaluation des progrès a été réalisée via un diagnostic intermédiaire sur la base de trois thématiques choisies par l'équipe des crèches.

Suite à l'examen des dossiers par le comité national de labellisation Ecolo crèche, l'ensemble des onze crèches et la halte-garderie ont été labellisées pour 3 ans.



Cérémonie de remise du label Écolo-crèche avec l'ensemble du personnel – novembre 2024

DÉVELOPPEMENT DES ÉCOGESTES POUR PROTÉGER LA RESSOURCE

Une batterie d'actions a été mise en œuvre dans le cadre de la labellisation Écolo-crèche afin de préserver la ressource en eau et en énergie dans les pratiques professionnelles du personnel de la Petite enfance qui ont été réaffirmées dans le cadre du plan de sobriété énergétique.

Les **pratiques d'entretien du linge sont renouvelées** avec une réduction de la température de lavage pour les machines à 90° elles passent à 60° et pour les 40° à 30°, réduction du volume de linge à laver et à sécher, séchage à l'air libre, etc. En cas de renouvellement, le choix du matériel performant et économe est privilégié.

Un **nettoyage des sols sans produit chimique** avec une microfibre qui s'utilise humide a été mis en place également dans les EAJE. Les avantages : moins de manipulation pour les agents, moins d'emballages plastiques et de livraisons de produits d'entretien, meilleure qualité de l'air et moindre consommation d'eau.

L'ensemble de ces changements de pratiques se traduisent par une **nette diminution des consommations en eau** dans les crèches. Celles-ci ont globalement baissé de -11% en deux ans.

Sur l'ensemble des EAJE :
-11 % des consommations d'eau

Sur 12 crèches labellisées écolocrèche :
- 27 % des consommations d'eau
- 3% de consommation d'énergie
depuis lancement démarche

ACTIVITÉS EN PLEIN AIR ET RÉAMÉNAGEMENT DES COURS DE CRÈCHES

L'éveil des enfants à l'environnement et à la nature est désormais pleinement intégré dans les projets pédagogiques des structures de la petite enfance. Les professionnel.les sont encouragé.es à sortir quo-tidiennement avec les enfants, en toute saison et par tous les temps, grâce à l'acquisition de tenues de pluie adaptées pour les équipes et les tout-petits. Des sorties régulières sont également organisées dans les parcs de la ville pour favoriser le contact direct avec la nature.

En 2024, un projet de végétalisation et de désimperméabilisation a été engagé sur quatre crèches — Victor Hugo, Nelly Roussel, Hannah Arendt et L'Hormat — en lien avec la DEPN. Ces aménagements permettent de créer des espaces plus verts, ludiques et propices à la biodiversité.
Sur la crèche Nelly Roussel, trois agents ont été formés au jardin pédagogique et les parents associés à la démarche. À la crèche François Truffaut, les achats de jouets ont été réduits au profit de sorties culturelles et nature (parc de la Tête d'Or, magasin Botanic), complétées par un goûter des parents et la création d'un jardin des quatre saisons. À Pauline Kergomard, les jeux en extérieur et les activités de récupération cartons, bouteilles de lait transformées en jouets, favorisant la manipulation sont privilégiés pour stimuler la créativité et le lien au vivant.

4 cours de crèches réaménagées en 2024



Réaménagement de la cour de la crèche Hannah Arendt





Activités à partir de la fabrication de jeux simples avec des matériaux de réemploi

RESTAURATION ET NUTRITION

La Ville a engagé un **passage progressif en bacs inox** pour la production des repas des crèches qui s'est achevé en 2024 avec la généralisation à l'ensemble des repas, y compris ceux des nourrissons.

Pour assurer un suivi régulier et concerté, **cinq commissions de restauration** sont organisées chaque année avec les directions des crèches. Elles permettent de dresser le bilan des menus servis et d'élaborer collectivement les menus à venir.

Ces commissions sont également l'occasion de faire le point sur la qualité desproduits achetés et leur provenance.

Par ailleurs, trois sessions annuelles de formation en hygiène et nutrition sont proposées aux agents des crèches. Ces temps d'échanges abordent la diversification alimentaire et transmettent des repères pour accompagner l'apprentissage du goût chez les jeunes enfants

FAIRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AVEC LES ENFANTS ET LES JEUNES

OBJECTIFS

La transition écologique est un des axes du **Programme éducatif de territoire (PEDT)**, qui mobilise l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation. Il s'agit de développer l'éducation à l'environnement dès le plus jeune âge et de rendre tous et toutes, acteurs et actrices de la transition écologique L'enjeu est de montrer aux enfants et aux jeunes que l'on peut agir si on comprend mieux les enjeux environnementaux, sans générer d'écoanxiété.
La crise sanitaire a mis en lumière le besoin de se « re-connecter » à la nature et au vivant » et tout particulièrement pour la jeunesse et rendre l'élève et l'enfant plus actif.ves peut y contribuer. Les enfants ont moins d'usages sur l'espace extérieur qu'autrefois. Les classes transplantées à Chamagnieu, et par extension l'accueil de loisirs pendant les vacances, tout comme « la classe dehors» et les interventions associatives sont et seront proposées en lien avec les attentes de la communauté éducative.

Ainsi, la ville a pour objectifs de :

- Accompagner la transition écologique sur les temps scolaires et périscolaires
- Proposer une restauration qui éduque au goût
- Adapter les bâtiments petite enfance et scolaires, et les usages à la hauteur des enjeux climatiques
- Conduire un plan d'éco-mobilité scolaire ambitieux
- Accompagner la transition écologique sur les temps extrascolaires
- Faire de Chamagnieu un écocentre démonstrateur et exemplaire

ACTIONS DE LA VILLE

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE À VILLEURBANNE

Le **Projet éducatif de territoire (PEDT)** fixe les grandes orientations partagées entre la Ville, l'Éducation nationale et les partenaires éducatifs.
L'éducation à l'environnement et à la transition écologique y occupe une place centrale, avec l'objectif de former des enfants et des jeunes responsables et curieux du monde vivant.

Trois axes stratégiques structurent cette démarche:
- favoriser l'éco-responsabilité de la communauté éducative,
- rapprocher les enfants de la nature et de la biodiversité,
- et accompagner l'évolution du bâti et des espaces extérieurs face au changement climatique.

16% des projets sur temps scolaire axés sur l'éducation au développement durable
25% des interventions sur temps peri-scolaire axées sur la transition écologique

En 2024, la part des projets axés sur l'éducation au développement durable (EDD) **sur temps scolaire** représente 16% des projets.
25% des interventions sur **le temps périscolaire** portent sur la transition écologique.

CHALLENGE CUBE.ÉCOLES

En lien avec le plan de sobriété énergétique, la Ville a participé au challenge national CUBE.écoles, piloté par le Cerema, qui vise à réduire les consommations d'énergie dans les établissements scolaires et à sensibiliser les usagers aux écogestes.
Durant l'année scolaire 2023-2024, cinq groupes scolaires – Édouard Herriot, René Descartes, Louis Pasteur, Marcellin Berthelot et Antonin Perrin – ainsi que le CLPA de Chamagnieu ont pris part à cette démarche, accompagnés par les services municipaux.

Une dizaine de classes, soit près de 280 élèves du CP au CM1, ont été mobilisées autour d'actions concrètes : visites de chaufferies, mise en œuvre d'éco-gestes, brigades de l'énergie, journées sans électricité ou avec chauffage réduit.

–18 % de consommations d'énergie sur la saison 2023-2024
Résultat du challenge CUBE.écoles à Villeurbanne, lauréate nationale en 2024

Cérémonie de remise de prix avec les écoles lauréates au championnat national d'économies d'énergie 2024



Lors du Salon des maires le 21 novembre 2024, la ville de **Villeurbanne a été lauréate du championnat national des économies d'énergie**, recevant son trophée avec –18 % de baisse moyenne des consommations de chauffage et d'électricité sur les six sites engagés.

Deux écoles ont reçu deux distinctions : Berthelot, CUBE de bronze, et Descartes, CUBE de l'engagement.

L'ÉCO-CENTRE DE CHAMAGNIEU

Parmi les actions conduites par la Ville, un projet d'écocentre est développé au sein du Centre éducatif de plein air (CLPA) situé dans le domaine du château de Chamagnieu (Isère). Ce lieu a permis d'accueillir **2 700 enfants en 2024**, à la fois pendant les vacances scolaires et dans le cadre de séjours en classe de découverte.

Le CLPA continue à développer son expertise en éducation au développement durable en s'appuyant sur son réseau de partenaires. Le collectif scientifique créé en2022, mobilise à la fois l'Éducation nationale, la Métropole de Lyon, le CNRS, Canopée Lyon et de nombreuses associations (France Nature Environnement, Ligue de protection des oiseaux, Arthropologia, l'associationPortes d'Isère Environnement...)

Une équipe de huit médiateur.ices formés à l'éducation au développement durable (EDD) s'est structurée, et poursuit samontée en compétences à travers des formations-actions dans le cadre de la convention avec la LPO.



À noter également la visite du DASEN organisée en juin 2024 afin d'envisager une labélisation E3D pour le CLPA.

Dans le cadre des séjours en classe de découverte, un accompagnement renforcé est proposé aux enseignants ayant un projet pédagogique axé sur l'environnement. Un travail est conduit très en amont pour assurer la continuité pédagogique entre l'école et le site d'accueil.

128 séjours, **soit 2 700 enfants** accueillis en classe de découverte

25 classes ayant bénéficié d'un accompagnement de leur éco-projet

601 enfants ayant bénéficié **du savoir rouler**

Plus de 20 partenaires membres du collectif scientifique de l'éco-projet

ARBORESSENCES

Au mois de novembre, de nouveaux arbres ont pris racine dans les parcs de Villeurbanne. L'opération Arboressences, menée avec l'équipe des jardiniers et élagueurs municipaux en partenariat avec la LPO et France Nature Environnement, a permis à 13 classes de participer à des plantations pédagogiques. Malgré l'annulation de cinq créneaux en raison du vent, les élèves ont contribué à la mise en place de massifs mêlant arbres de grande taille et plants forestiers, favorisant la biodiversité et la résilience des milieux urbains.

En parallèle, le périscolaire s'est associé à la démarche : trois groupes d'une vingtaine d'enfants ont pris part aux plantations du mercredi matin au parc de la Feyssine, découvrant les gestes du jardinage et le rôle des arbres dans la lutte contre le changement climatique.



440 enfants participant à l'opération (scolaires et périscolaires)

BANLIEUES CLIMAT AUX BROSSES

Le projet « Banlieues Climat » a été porté par la Maison de Quartier des Brosses. Il vise à former et sensibiliser des jeunes de ce quartier aux enjeux de la transition écologique.

Construite en 2024 en lien avec les cités éducatives, une première formation a réuni 15 jeunes, dont 4 ont été identifiés comme ambassadeurs potentiels. 2 d'entre eux ont ensuite suivi une formation intensive à l'École populaire du climat à Saint-Ouen. Les 2 adjoints techniques de la Maison de quartier des Brosses ont suivi aussi cette formation sensibilisation.

L'approche pédagogique favorise l'émancipation, la légitimation de la parole des jeunes et leur mobilisation concrète à travers des actions locales.

Une vidéo retraçant le projet a également été réalisée pour valoriser la dynamique engagée.

FAIRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AVEC LES ASSOCIATIONS

OBJECTIFS

Villeurbanne entend agir avec les associations sur la transition écologique autour de deux axes. D'une part, en se positionnant en soutien des associations qui portent les enjeux de transformation écologique, en favorisant la diffusion des initiatives et des savoirs développés dans le domaine, en accélérant leur mise en réseau ou la valorisation de leurs actions auprès des autres associations et d'autres acteurs de la société civile.

D'autre part, et en lien avec la feuille de route déterminée par les associations elles-mêmes dans le cadre des Assises de la vie associative, la ville entend soutenir les associations formulant le souhait d'être accompagnées dans leur transformation écologique en s'appuyant notamment sur les ressources mises à disposition des associations.

Cela passe par la :

- Transformation des équipements municipaux en sites démonstrateurs
- Élaboration d'un guide de l'éco-responsabilité des manifestations
- Création d'un label et rédaction d'une charte

ACTIONS DE LA VILLE

FAVORISER LA MUTUALISATION DE MATÉRIEL ENTRE ASSOCIATIONS

La ville de Villeurbanne travaille à favoriser la mutualisation de matériel entre associations dans une logique écoresponsable.
Cet objectif correspond à l'action n°5 du plan d'actions de la vie associative co-construit avec les associations du territoire « Créer un fond commun de matériel ».

En 2024, la Ville a ainsi développé un partenariat avec l'association Cagibig spécialisée dans la mutualisation de matériel évènementiel. Des temps de sensibilisation en direction des associations villeurbannaises au CCVA, à Villeur'base – L'espace ressources des associations – de Villeurbanne sont ainsi proposés.



LES ASSOCIATIONS ET LE SPORT DURABLE

Dans le cadre de la mobilisation de Villeurbanne autour du sport durable, l'Office du Sport de Villeurbanne et l'Institut du Sport Durable organisent, un jeudi midi par mois depuis début 2024, des ateliers de travail thématiques et des temps d'échange de bonnes pratiques intitulés « Jeudis du Sport Durable **». Ces ateliers sont ouverts à tous.tes les dirigeant.es, bénévoles, salarié.es et encadrant.es de ses associations affiliées** avec, chaque mois, une thématique différente. L'objectif est d'accompagner, diffuser les bonnes pratiques, proposer des solutions concrètes pour construire collectivement un avenir de la pratique physique et sportive plus durable, le tout dans une ambiance conviviale et autour d'un repas partagé.

Dans le domaine du sport toujours, la Ville, en lien avec l'OSV et Le Booster (association dont l'objectif est de créer de nouvelles activités utiles dans les entreprises à but d'emploi des deux Territoires zéro chômeur de la commune et de faciliter la coopération avec les acteurs locaux), accompagne **l'association la Recyclerie Sportive** pour développer ses activités à Villeurbanne, et éventuellement d'ouvrir une boutique sur le territoire, afin de permettre le réemploi et la réutilisation des équipements sportifs et promouvoir un sport « zéro déchet ».

BILAN DES SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS EN 2024

La Ville de Villeurbanne soutient les associations intervenant sur son territoire en ayant créé une enveloppe de subventions dédiées à la transition écologique. Elle est consciente du rôle essentiel du tissu associatif local dans la sensibilisation et l'accompagnement à la transition écologique auprès des habitants, dans la construction et l'expérimentation de leviers d'action individuels et collectifs pour relever les défis sociétaux et environnementaux.

Ainsi en 2024, 38 400€ ont permis de soutenir une quinzaine d'associations agissant dans les domaines de la prévention des déchets, de la biodiversité, de la mobilité, de la végétalisation, etc.

38 400€ de subventions pour soutenir des projets en lien avec la transition écologique

15ne d'associations soutenues

FAIRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AVEC LES ACTEUR.ICES ÉCONOMIQUES

OBJECTIFS

Grand défi collectif, la transition écologique de la ville suppose la mobilisation de tous les acteurs et en particulier des acteurs économiques.

Forces d'innovation, de mobilisation mais également grandes consommatrices de ressources et d'énergie, les entreprises ont un rôle à jouer dans la transition écologique. En lien avec la Métropole, les chambres consulaires et le groupement des entreprises de Villeurbanne, la Ville incite les acteurs économiques de son territoire à s'engager sur la voie de la transition écologique.

Concrètement, la Ville a un rôle à jouer dans le soutien des entreprises dans leur transition énergétique et le développement d'une logistique propre. La collectivité souhaite accompagner les acteurs économiques fragilisés par la crise écologique et sociale, et particulièrement les TPE et PME œuvrant dans des domaines d'intérêt général, afin de garantir leur pérennité.

La Ville se fixe également comme objectif d'être un territoire pionnier de la transition écologique en soutenant les filières et entreprises « pépites » présentes, en particulier celles des mobilités durables et les filières de réemploi tout en repérant les entreprises innovantes et agissant pour le bien commun. Ainsi cela passe par :

- Accélérer la transition énergétique dans le cadre des partenariats entre la Métropole, les chambres consulaires et le groupement d'entreprise de Villeurbanne
- Promouvoir la filière de réhabilitation énergétique, énergie propre et la filière du réemploi
- Accompagner les entreprises volontaires dans la démarche de centrale énergétique locale
- Accompagner les acteur.rices économiques pour une logistique propre
- Prendre en considération les enjeux de ressource en eau

ACTIONS DE LA VILLE

ACCUEIL D'ACTIVITÉS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LE CRAC TOLSTOÏ

Le contrat de revitalisation artisanale et commerciale est un outil pour agir sur l'économie de proximité et faciliter l'intervention foncière et immobilière (travaux, commercialisation, animation…) sur le cours Tolstoï. Il permet de préempter et d'acheter des locaux pour les rénover, les commercialiser et animer sur la durée la dynamique économique du cours Tolstoï.

À noter par ailleurs que dans le cadre du CRAC, un local de stockage de matériaux de chantier a été créé dans la perspective de leur réemploi dans les différents locaux maîtrisés sur le secteur Tolstoï.

Dans le cadre de l'opération CRAC Tolstoï, a été préparé en 2024 l'accueil :

- d'Oxfam, une boutique seconde main de mobilier et vêtements,
- de Point S eco-mobilité, atelier de réparation et vente de vélos électriques
- de la Recyclerie sportive, boutique seconde main d'articles et accessoires de sport.

FABRIQUE TOLSTOÏ
Ici la vi(ll)e reprend son cours

LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Plusieurs porteurs de projets dans le champ de l'économie circulaire sont accompagnés et/ou soutenus par la direction du Développement économique, de l'emploi et de l'insertion (DDEEI) :

Dans le cadre du **programme municipal d'aide à la création et au développement des entreprises de l'Economie sociale et solidaire** (ESS), la ville de Villeurbanne a soutenu financièrement en 2024 Envie Rhône-Alpes, dont l'atelier villeurbannais assure la production de gros appareils ménagers reconditionnés pour tout le département du Rhône.



Dans le cadre de l'accompagnement des acteurs économiques **dans leur recherche de locaux ou espaces** :
- Recherche de site en lien avec l'urbaniste territoriale de la Métropole de Lyon pour la relocalisation de « l'îlot vert » porté par l'association Le Booster de Saint-Jean, en lien avec l'entreprise à but d'emploi (EBE) EmerJean.
- Appui au développement de l'EBE Enjoué pour son activité de collecte et de revalorisation des jouets en développant les compétences de personnes éloignées de l'emploi, en lien avec l'Expérimentation territoire zéro chômeur de longue durée (ETZCLD Villeurbanne-Saint-Jean).
- Mise à disposition de locaux en cœur de ville pour la microentreprise « Elle cartonne » et mise en lien avec notamment différents acteurs locaux afin de tester le concept le réemploi de cartons d'emballage.

ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

La Ville de Villeurbanne dispose de conventions d'objectifs avec la Chambre de métiers et de l'artisanat Auvergne Rhône-Alpes – Lyon-Rhône (CMA Lyon-Rhône) dans le cadre de sa politique de soutien au maintien et au développement des activités artisanales sur son territoire. Plusieurs actions sont inscrites dans cette convention, dont une sur la transition énergétique et écologique.

Celle-ci vise à accompagner les entreprises à identifier les sources d'efficacité et de sobriété (énergie, mobilité, eau, déchets) et à informer les commerçants et artisans sur les aides techniques et financières disponibles.

Méthodologie / réalisation de Diagnostics 360 Transition :

Objectif : Fournir un 1er niveau de conseils par thématique environnementale ou multithématiques, orienter l'entreprise vers les expertises et appuis financiers adaptés :

- Diagnostic 360 Transition Energie
- Diagnostic 360 Transition Eau
- Diagnostic 360 Transition Déchets
- Diagnostic 360 Transition globale

En 2024, près d'une centaine d'entreprises artisanales villeurbannaises ont été contactées par la CMA. Parmi elles, 21 ont souhaité bénéficier d'un accompagnement :

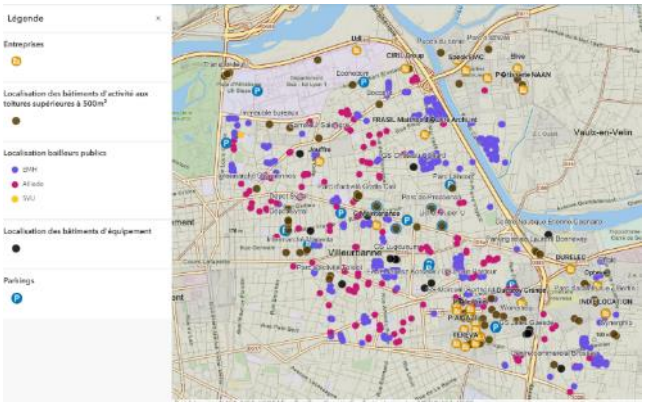
- 2 entreprises pour diagnostic transversal multi thématiques,
- 9 entreprises accompagnées sur l'énergie,
- 9 entreprises accompagnées sur l'eau,
- 1 entreprise accompagnée sur les déchets.

SENSIBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES À LA SOLARISATION DE LEUR SITE

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER), adoptée en 2023, imposera, dès 2028, la solarisation ou la végétalisation des toitures des bâtiments existants de plus de 500 m², afin d'accélérer la production locale d'énergies renouvelables.

En 2024, la Ville a engagé un travail pour identifier les bâtiments et sites qui seront concernées par ces obligations.

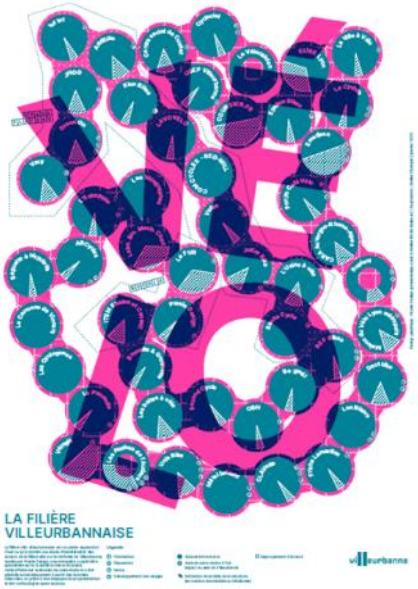
Sur la base de cet état des lieux, la Ville a mobilisé les ressources du territoire dans la perspective d'organiser une rencontre à destination des entreprises, préparée avec la CCI, la CMA, la Métropole et avec l'appui de l'association Hespul.



RENCONTRE DU BOOGIE ET ANNUAIRE DES ACTEURS

Dans l'objectif de développer un écosystème complet autour du vélo, la ville a lancé en 2024 un programme de coopération entre acteurs de la filière vélo, sur l'ensemble des niveaux : associatif, entrepreneurial et institutionnel. Les objectifs sont les suivants :
- Valoriser les acteurs du territoire ;
- Développer des synergies entre les actions portées ;
- Adapter l'action institutionnelle à leurs besoins.

En 2024, la première étape de ce programme a consisté en la création d'un annuaire complet des organismes agissant pour la transition écologique sur le domaine de la mobilité, et au partage de cet annuaire à l'ensemble des acteurs concernés.



FAIRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AVEC LES CITOYEN.NES

OBJECTIFS

La Ville à travers la mise en place de dispositifs tels que le budget participatif, la création d'une enveloppe de subvention dédiée aux associations œuvrant en faveur de la transition écologique, etc. souhaite à la fois impulser et encourager des initiatives liant transition écologique et participation citoyenne, et innover pour impliquer les habitants et les habitantes et leur redonner le pouvoir d'agir.

ACTIONS DE LA VILLE

LE VILLEUR'GOOD FESTIVAL

La 3e édition du **Villeur'GOOD Festival** s'est tenue en juin 2024 sur l'avenue Henri-Barbusse, au cœur du quartier des Gratte-Ciel. Événement grand public et gratuit, petit frère du Greener Festival, il valorise les **alternatives écoresponsables** et les acteurs de la **transition écologique et solidaire** de Villeurbanne. Près de **1 500 participant.es** ont découvert un **village de 19 exposants** — artisans, associations et entreprises de l'économie sociale et solidaire — dont **deux restaurateurs engagés dans une cuisine responsable** (YAAFA, Garden Lab).

Le festival proposait **13 animations** : ateliers pratiques (fabrication de produits du quotidien, réparation, upcycling), ateliers interactifs (« 2030 Glorieuses », « S'informer sans éco-anxiété »), jeux pédagogiques et une table ronde sur la transition écologique locale. Une **exposition sur la consommation responsable**, un **espace enfants** et un **espace jeux** complétaient le programme.

.



3e édition du Villeur'GOOD Festival - juin 2024

1 500 participant.es
19 exposant.es engagé.es
13 animations et ateliers

LES RENCONTRES DE LA DÉMOCRATIE D'INTERPELLATION ET DE LA LIBERTÉ ASSOCIATIVE

La 1ère édition des rencontres de la démocratie d'interpellation et de la liberté associative s'est tenue au Rize à Villeurbanne les 28 et 29 novembre 2024 réunissant **plus de 200 participant.es** – élu.es, agent.es des collectivités, chercheur.ses, membres d'associations et citoyen.nes.

Organisées par l'Institut Alinsky, l'Observatoire des libertés associatives, le GIS Démocratie et Participation et la ville de Villeurbanne, ces journées de débats ont été construites autour de la question des contre-pouvoirs citoyens en démocratie.



Plus de 200 participants

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS DES JARDINS DU QUARTIER DES POULETTES

À la suite du travail mené dans le cadre de la **modification n°4 du PLU-H**, la ville de Villeurbanne a fait le choix de **préserver le tissu pavillonnaire** du quartier des **Poulettes**, reconnu pour son **potentiel écologique**. Cette orientation s'appuie sur la nécessité de **renforcer la trame verte** et la biodiversité locale.

Depuis, les services municipaux travaillent avec **l'association Arthropologia** et un **collectif d'habitants** pour transformer les **jardins privés** du quartier en refuges pour la faune et la flore. Ce partenariat vise à sensibiliser les riverains à une gestion plus écologique de leurs espaces extérieurs.

L'objectif est de proposer des conseils concrets pour favoriser la nature en ville, soutenir la pollinisation et contribuer à la continuité écologique à l'échelle du quartier.



Jardin du quartier des poulettes

Le domaine privé représente
70% du territoire communal

LE BUDGET PARTICIPATIF ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



La 4e édition du budget participatif a été lancée à l'automne 2024 et s'est conclue par un vote citoyen à l'été 2025. **D'octobre à novembre 2024**, les Villeurbannais.es ont déposé **261 idées** qui mobilisent des financements en investissement (c'est à dire travaux d'aménagement ou de construction, d'achat de gros matériel ou mobilier) pour améliorer le cadre de vie sur le territoire.

Parmi ces 261 propositions, 80 relevaient de la catégorie cadre de vie et des espaces verts et 19 de la catégorie mobilité et déplacements.

UN ATELIER PARTAGÉ AUTO-GERÉ

Élu au budget participatif en 2021 et inauguré en novembre 2024, l'« Atelier des Ponts » propose la mise à disposition d'espaces et d'outils pour bricoler, construire et réparer avec un accès gratuit pour les adhérents de l'association. Ce lieu de partage qui s'inscrit dans une démarche de mutualisation, encourage la réparation des objets fabriqués en bois, notamment.



DES VÉLOS-CARGOS À LOUER A PETIT PRIX

Déposée par un habitant au budget participatif 2022 et mise en place par l'atelier Unis Bike, cette initiative propose la location des vélos-cargos à la demande (2h, une demi-journée, 1 journée…) pour faciliter et encourager les déplacements en vélo en famille ou avec des gros sacs, objets lourds ou encombrants. **Depuis l'automne 2024**, **deux types des modèles sont proposés en location** : 2 vélos-cargo familiaux et 1 vélo-cargo utilitaire.



ZONES REFUGES DE BIODIVERSITÉ DANS LES QUARTIERS

Dans le cadre des budgets participatifs 2022 et 2023**,** deux projets initiés par deux habitant.es et par les écoles Descartes et Jean Zay respectivement, ont été réunis pour créer des **zones refuges de biodiversité** dans chaque quartier de Villeurbanne.
Après un travail conjoint entre les **services municipaux** et les **habitants porteurs des projets, cinq zones** ont été aménagées **en 2024** dans les quartiers de **Cusset** (parc de la Commune de Paris)**, Ferrandière–Maisons Neuves** (Square de Tout-petits)**, Perralière** (parc des Droits de l'Homme)**, Gratte-Ciel** (square Jacques Prévert) **et Charpennes-Tonkin** (parc Etienne-Gagnaire)**.**

75 participants aux ateliers grand public
30 enfants du périscolaire (écoles Descartes et Jean Zay)



Chantier participatif, octobre 2024

Des **chantiers participatifs** ont eu lieu sur les **temps périscolaires au printemps et** pendant les **vacances d'octobre**, mobilisant habitants et enfants autour de la création de **murs en pierres sèches, buttes de terre, haies sèches** et de **plantations favorables aux oiseaux et pollinisateurs.**

Ces micro-habitats enrichissent la trame écologique urbaine et favorisent la sensibilisation à la nature en ville.

DES ACTIONS DE SENSIBILISATION À L'INITIATIVE D'UN CONSEIL DE QUARTIER

En 2024, le Conseil de quartier Perralière / Grandclément / Cyprian, par l'intermédiaire d'une commission nommée « trames verte et bleue, biodiversité » a mené des actions de sensibilisation sur cette thématique, en mobilisant les compétences et l'animation de France Nature Environnement

Au printemps, un atelier de confection de nichoirs à partir de tas de bois, de bûches percées, et d'autres micro-habitats sur un site du quartier (la Butinerie) a été proposé aux habitants. Les participants ont pu repartir avec leur aménagement pour leur balcon ou jardin (la possibilité de faire des micro-habitats ou d'avoir une zone en friche n'étant pas toujours possible).

En complément dans le cadre du festival Curieux détours, animé par le Rize, le Conseil de quartier a contribué à l'organisation d'une visite le 12 octobre, mixant la découverte du patrimoine du quartier et sa richesse en terme de biodiversité, avec l'appui du regard de France Nature Environnement.



Fin novembre, une nouvelle action a rassemblé les membres du Conseil de quartier permettant de :
- réaliser des plantations sur la terrasse du conseil,
- présenter une exposition sur la végétalisation de la ville
- découvrir des actions biodiversité menées en ville, toujours coordonnée par une animatrice/éducatrice nature et environnement.

PARTIE III.

ENGAGER TOUTE LA COLLECTIVITÉ

ORGANISATION INTERNE DE LA COLLECTIVITE

OBJECTIFS

.

La transition écologique doit être portée de façon concrète à la fois dans le renouvellement de la mise en œuvre de certaines politiques publiques, dans le renouvellement de leur conception et de leur évaluation, ainsi que dans le rôle d'accompagnement que la collectivité peut avoir vis-à-vis de ses partenaires et vis-à-vis des habitant.es.

Afin de rendre la transition écologique systémique, l'enjeu est d'articuler les différents éléments de façon cohérente et de promouvoir une culture de la transition écologique au sein de la collectivité, que ce soit chez les élus et les agents. Ainsi, la collectivité se fixe comme objectifs de :

- Organiser de manière forte la transversalité et transition au niveau politique comme au niveau de l'administration,
- Définir les directions générales qui ont besoin d'un appui pour animer en interne la transversalité et adapter rapidement les référentiels professionnels (notamment la direction générale ingénierie et cadre de vie et la direction générale du développement urbain),
- Définir des modalités d'animation de l'ensemble des pilotages de projets prioritaires dans le processus de transition,
- Identifier les projets en défaut de pilotage et définir les modalités et moyens nécessaires.

ACTIONS DE LA VILLE

LA MISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation s'est structurée également au niveau de l'administration afin de traduire opérationnellement cette volonté de rendre systémique la transition écologique.

La mission Transition écologique et développement durable, dont la directrice est rattachée à la directrice générale des services, assure :

• le suivi et la coordination des actions du Plan de transition écologique, en lien avec les deux chargés de mission transition écologique rattaché.es à la direction générale du Développement urbain et à la direction générale Ingénierie et cadre de vie

• l'animation du réseau de chargés de mission thématiques ;

• un support politique pour les élus ;

• l'accompagnement des services pour l'intégration systémique de la transition écologique de façon renforcée pour les sujets suivants : sobriété numérique, achats publics responsables, plan de formation etalimentation.

Quatre autres postes de chargé.es de mission thématiques, viennent en renfort du travail en transversalité sur les différents volets du Plan de transition écologique.

Leur rattachement aux directions opérationnelles vient affirmer la volonté d'ancrage et de diffusion des enjeux au sein de l'administration :

- Chargé de mission modes actifs – stationnement – apaisement de la voirie (direction du Développement urbain) ;
- Chargé de mission stratégie végétale et biodiversité (direction des Espaces publics et naturels) ;
- Chargée de mission prévention des déchets (direction générale Ingénierie et cadre de vie).
- Chargée de mission stratégie alimentaire (direction de la Restauration municipale)

7 agent.es
formant une équipe projet élargie
un réseau interne de **40** pilotes
d'action et chefs de projet

Par ailleurs un poste de renfort a été déployé sur le 1er semestre 2024 afin d'appuyer les actions sur l'éco-événementiel en interne des services

et auprès des acteurs du monde sportif et associatif.

Enfin la Mission a fortement mobilisé l'expertise métier du service géomatique au sein de la DEPN en 2024 pour structurer les projets portés par la ville.

La Mission s'appuie également sur la quarantaine d'agents au sein de la collectivité, qui sont **pilotes des actions du Plan de transition écologique** : au-delà de la conduitede leurs projets, ils favorisent la prise en compte des enjeux de la transition écologique dans l'ensemble des politiques publiques portées parleur direction.

LABEL « TERRITOIRES EN TRANSITIONS »

OBJECTIFS

La Ville s'est engagée dans le programme « Territoires en transitions » porté au niveau national par l'Ademe, et connu au niveau européen sous l'appellation « Cit'ergie ».
Le label Climat-Air-Énergie constitue un socle pour impulser un travail transversal en interne à la collectivité et structurer les actions de la Ville dans une démarche d'amélioration continue.
La certification est aussi l'occasion de mieux faire connaître au public l'aboutissement des initiatives de la Ville dans ce domaine, en articulation avec les actions pilotées par la Métropole de Lyon sur son champ de compétences.
Les grands objectifs liés au label sont de :

- Évaluer et structurer la politique climatique et énergétique de la collectivité
- Acculturer les élus et les services aux enjeux et aux leviers d'action
- Faire connaitre les actions de la Ville dans ce domaine et les résultats obtenus

ACTIONS DE LA VILLE

LABELLISATION DE LA VILLE – 3 ÉTOILES & POURSUITE DE LA DEMARCHE

En novembre 2024, la Ville s'est vu remettre officiellement le label Climat Air Énergie – **niveau 3 étoiles** par l'ADEME lors du Salon des maires. Cette labellisation fait suite à l'audit conduit l'année précédente.

Le label évalue les politiques locales sur la base de **61 mesures et 111 indicateurs** et qui couvre plusieurs domaines :

- Planification territoriale,
- Patrimoine de la collectivité,
- Approvisionnement en énergie, eau etassainissement,
- Mobilité,
- Organisation interne,
- Coopération et communication.

.

62,7%, c'est le score de la collectivité pour sa 1ère labellisation

La Ville poursuit son engagement dans la démarche de labellisation et se fixe comme objectif d'atteindre les 4 étoiles.

LA COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

OBJECTIFS

La Ville de Villeurbanne intègre des considérations sociales et/ou environnementales dans ses marchés publics qu'elle a précisées en adoptant une « charte des achats publics durables et responsables » en 2022. Elle souhaite poursuivre ses efforts en privilégiant une commande publique durable, inclusive prenant en compte la santé des êtres humains et de l'écosystème et se fixe comme objectifs de :

- Conduire une démarche globale à l'échelle de la collectivité (formation, déploiement auprès des services).
- Décliner des objectifs opérationnels et adaptés à chaque direction (prise en compte de la spécificité de chaque marché, des contraintes et des opportunités par secteur/ métier).
- Acculturer les services de la collectivité et les partenaires (acteurs économiques, usagers) à l'achat durable et responsable

ACTIONS DE LA VILLE

FORMATION AUX ACHATS RESPONSABLES DANS LE CADRE DU SPASER

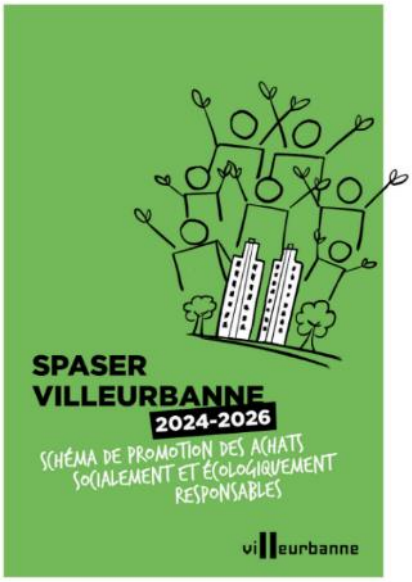
Par délibération en date du 1er juillet 2024 et après plusieurs mois d'élaboration ayant mobilisé les agent.es, la Ville a adopté son premier SPASER. C'est un document-cadre pour 2024-2026 porté et suivi par la direction des Affaires juridiques, achats, commande publique et patrimoine, et plus particulièrement par le service Achats- commande publique, articulé autour de 5 axes:

- Services à la population
- Moyens généraux et numérique responsable
- Construction et aménagement durable
- Partenariats et fournisseurs
- Gouvernance et accompagnement des services

Un des objectifs du SPASER est de partager une culture achats responsables au sein de la collectivité notamment dans son axe 5 « gouvernance & accompagnement des services ».

Aussi, **un cycle de formation sur les achats responsables** a commencé, avec une **première session effectuée en novembre 2024** co-animée par la responsable des achats et une formatrice du CNFPT.

Ont été formés les personnes ambassadrices du SPASER, les juristes de la commande publique ainsi que quelques agents opérationnels de la collectivité. La formation a permis de rappeler le cadre réglementaire lié aux achats responsables ainsi qu'un échange de bonnes pratiques entre les participants.



LA REVUE DE MARCHÉS AVEC SON VOLET ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL COMME OUTIL DE PROGRESSION

La programmation des achats de la Collectivité mise en place depuis 2024 intègre la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux.

En effet une rencontre entre le service Achats et commande Publique et les référents de la ville en matière de transition écologique, et d'économie sociale et solidaire est prévue chaque année.

Le but de cet échange est de proposer des préconisations en matière sociale et environnementale pour chaque marché recensé. Une fois ces préconisations réalisées, le tableau consolidé est présenté auprès de la direction générale avant d'être transmis à l'ensemble des services de la collectivité.

Chaque service/direction intègre ces préconisations lors de la définition de leurs besoins avec l'appui du service Achats & commande publique.

STRUCTURATION D'UN CADRE D'ACHAT POUR LES PRESTATIONS TRAITEUR

La ville de Villeurbanne a structuré en 2024 un nouveau cadre d'achat relatif à l'achat de prestations traiteur qui répondent aux critères formulés dans le SPASER

La mise en œuvre de ce cadre d'achat a nécessité à la fois un travail important de recensement des besoins de la collectivité et une réflexion durant plusieurs mois sur les modalités d'intégration de considérations environnementales et sociales dans ce marché : lot réservé, produits issus de l'agriculture biologique, réduction des déchets, etc.

La rencontre avec des entreprises dans le cadre d'un sourcing a permis de confronter et adapter lorsque cela était opportun les besoins de la collectivité avec les possibilités du secteur.

LA SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

OBJECTIFS

En 2019, le numérique représentait 2 % des émissions de gaz à effet de serre en France. Outre un impact carbone majeur dû à l'énergie nécessaire pour fabriquer et faire fonctionner appareils, terminaux et data center, le numérique est à l'origine de l'épuisement de ressources non renouvelables. L'usage de métaux critiques et terres rares dans les technologies actuelles place le pays dans une situation de dépendance et rend de plus en plus difficile le recyclage des équipements collectés après utilisation. Ce grand gâchis a un coût humain et environnemental sévère.

La transition écologique suppose donc une approche équilibrée du numérique. Ainsi, la Ville de Villeurbanne vise à développer le service public du numérique et le numérique responsable. La transformation numérique de la ville et de son administration se fait avec les agent.es et les usager.ères. De fait, une vigilance particulière est apportée à l'inclusion numérique. Privilégiant l'efficacité et la modération, la Ville porte le développement d'une politique de sobriété numérique.

.

ACTIONS DE LA VILLE

ACTION SUR LE MATÉRIEL - OPTIMISER LA GESTION DES POSTES DE TRAVAIL

Réduire l'achat de matériel : l'axe de travail prioritaire du plan « Numérique responsable »

Une expérimentation a été lancée pour trois ans (2023-2025) actant du non-renouvellement annuel anticipé d'un sixième du parc informatique. Ainsi les matériels ayant plus de six ans ne sont pas renouvelés de manière systématique, l'objectif étant de prolonger la durée de vie des ordinateurs du parc informatique.

Une stratégie d'achat de matériel informatique reconditionné a également étémise en place. Elle se traduit par une évolution des pratiques sur le volet interne avec des dotations fléchées majoritairement sur la base de matériels reconditionnés, l'augmentation de la part de matériel « réparés » pour réemploi et l'augmentation de la durée d'usage des matériels.

En 2024, 116 PC portables achetés sur 134 sont des portables reconditionnés soit 86% des achats réalisés. Il est à noter que certains besoins spécifiques ne peuvent être couverts que par des matériels neufs.

Concernant les smartphones, **140 sur 205 achetés sont des smartphones reconditionnés soit 68%**. Les fournisseurs ayant des stocks de matériels reconditionnés limités, le recours à des achats de matériel neufs est quasi obligatoire pour répondre aux besoins des services.

.

86% des portables
&
68% des smartphones achetés
sont du matériel reconditionné

Comme indiqué l'an passé dans l'état d'avancement, la démarche expérimentale de non-renouvellement systématique du parc informatique ne permet plus à la commune de faire des dons aux associations.

MÉDIATION NUMÉRIQUE INTERNE ET BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

La dématérialisation croissante de l'administration se double d'une stratégie d'accompagnement au numérique des agents de la collectivité.

Cette stratégie vise à faciliter l'accès aux informations de la Ville, l'accès aux droits (Plurélya) mais aussi à donner un socle de compétences numérique de base, favorisant les parcours professionnels et la vie quotidienne des agents dans le cadre d'une société de plus en plus digitalisée.

L'une des actions déployées a été le lancement du recrutement d'une médiatrice numérique interne pour évaluer et former les agents et réaliser des permanences numériques internes.

Les évaluations et formations mises en place sont l'occasion de développer une pratique responsable et sobre du numérique.

ANTICIPATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET ÉNERGÉTIQUES LIÉS À L'UTILISATION DE L'IA (INTELLIGENCE ARTIFICIELLE) PAR LA VILLE

Une stratégie visant à un usage « raisonné » des outils d'IA et notamment d'IA générative (IAg) a été mise en place au sein de la collectivité.

L'objectif de cette stratégie est de favoriser une prise en compte des enjeux de sécurité, d'éthique et des coûts environnementaux de l'IA.

Cela se traduit par une gouvernance à plusieurs niveaux (élus et services) et différentes actions de communication et de sensibilisation au cours de l'année.

L'impact environnemental reste encore difficile à évaluer mais l'Agence internationale de l'énergie estime que la consommation énergétique d'une requête sur un modèle d'IAg comme ChatGPT consomme 10 fois plus d'électricité qu'une requête Google et jusqu'à 30 fois selon les modèles et la puissance de calcul utilisés.

SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE ET LUTTE CONTRE L'OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE

Dans un objectif de souveraineté numérique et de lutte contre l'obsolescence programmée, **la Ville a initié en 2024 le remplacement de ses serveurs de messagerie** par une solution française en logiciels libres.

Ce choix s'inscrit dans une démarche responsable, visant à réduire la dépendance aux géants technologiques, à maîtriser les données sensibles, et à prolonger la durée de vie des infrastructures informatiques.

Ce projet expérimental, qui permet de renforcer la résilience numérique, concerne 3 000 boites de messagerie et fera l'objet d'une évaluation.

En optant pour une solution en open source, la ville renforce sa résilience numérique tout en contribuant à un écosystème technologique plus durable et éthique.

LE CONTRAT DE RÉCIPROCITÉ

OBJECTIFS

Dans la perspective de faire vivre l'interdépendance entre villes et campagnes, Villeurbanne et le Teil (Ardèche) ont conclu un Contrat de réciprocité, délibéré en juillet 2023. Ce partenariat présente la particularité d'associer les sociétés civiles des deux territoires, autour de la qualité de vie, la transition écologique, la solidarité, la culture. C'est une occasion de nourrir les deux collectivités, de développer des projets bilatéraux entre acteurs des deux territoires, mais aussi d'expérimenter d'autres liens plus horizontaux entre agent.es, élu.es et acteurs associatifs, plaçant la Ville dans une fonction d'animation d'un éco- système. 2 principaux objectifs :

- Construire des partenariats sur le long terme avec des communes rurales volontaires dans une relation gagnants-gagnants : accès à la culture, tourisme durable, accès au logement étudiants...
- Contribuer à un développement social et territorial permettant aux Villeurbannais et aux habitants des communes partenaires de vivre mieux et de partager un destin commun.

ACTIONS DE LA VILLE

STRUCTURATION DU PARTENARIAT ET SOUTIEN FINANCIER AU SERVICE DES PROJETS DE COOPÉRATION

Pendant plusieurs semaines jusqu'en février 2024, la Ville de Villeurbanne a été accompagnée par des apprenantes de l'Institut Transitions afin de consolider les projets identifiés, en faire émerger de nouveaux, et accompagner la préfiguration d'une association et de ses modalités de fonctionnement.

L'**Association pour le Développement des Coopérations Territoriales (ADCT**) a **été créée en juillet 2024** pour porter la dynamique et créer un système de gouvernance partagée (avec un fonctionnement en 3 collèges : collectivités, associations et entreprises, citoyen.nes) et la gestion d'éventuels moyens dédiés.

En décembre 2024, la Fondation de France Centre-Est a décidé d'engager un partenariat avec l'association pour 3 ans, à hauteur de 350 000€ afin de structurer ce partenariat, soutenir les projets opérationnels et permettre à cette forme de coopération d'être documentée.

Les actions menées et construites en 2024 relèvent de plusieurs champs :
- l'alimentation, autour d'ateliers de cuisine et de paniers
- les jeunes, autour de la lutte contre l'autocensure des jeunes ruraux dans l'accès aux études supérieure, et échanges entre jeunes,
- les échanges d'expérience entre territoires zéro chômeurs longue durée des deux territoires.

Création d'1 association composée de 3 collèges d'acteurs (collectivités, associations et entreprises, citoyens) en juillet 2024

L'ÉCORESPONSABILITÉ DES ÉVÈNEMENTS

OBJECTIFS

De nombreux évènements sont organisés à Villeurbanne, par la mairie ou les acteur.ices du territoire. Ces moments de convivialité et festifs ont malheureusement une empreinte écologique importante : mobilités, déchets, alimentation, ressources utilisées pour le matériel et les décors, etc. Nombreux sont les postes d'émissions. C'est pourquoi la Ville se fixe comme objectif de s'engager dans une démarche d'écoresponsabilité pour ses propres évènements et pour ceux organisés sur son territoire en facilitant les changements de pratiques des acteur.ices villeurbannais.es qui passera par le fait de :

- Élaborer un vade-mecum spécifique pour l'organisation de la capitale française de la culture
- Organiser des journées de formation et de réseaux
- Élaborer un plan guide pour l'organisation de manifestations associatives au sein des équipements
- Mettre en place une bonification / éco-conditionnalité des aides pour des manifestations responsables

ACTIONS DE LA VILLE

UN TRAVAIL COLLECTIF POUR DAVANTAGE D'ÉCO-EXEMPLARITÉ DE L'ADMINISTRATION

Depuis mai 2024, une mission a été lancée par la directrice générale des services pour renforcer la dynamique autour de l'éco-évènementiel. Un travail avait déjà été mené suite à Capitale Française de la Culture par la direction de la culture et le service du protocole ; l'enjeu était donc de poursuivre et renforcer la dynamique dans toutes les directions de la Ville.

De nombreux temps de travail ont été organisés avec les directions opérationnelles de la Ville : jeunesse, vie associative, culture, espaces publics et naturels, festivités et logistique, développement économique, etc. L'objectif était de mobiliser largement pour obtenir un plan d'actions transversal et adapté aux grands et petits évènements, mais également aux temps conviviaux type séminaire, goûter lecture, etc.

Un plan d'actions a donc été co-construit autour de 4 axes définis comme prioritaires : la gestion et la réduction des déchets, les mobilités, la mutualisation du matériel et la dynamique autour de la démarche.

25 agent.es formé.es à l'éco-événementiel

Des supports de tri ont été achetés, la communication et l'organisation au CCVA ont été revues pour améliorer la gestion et la réduction des déchets par les associations, etc.



Guide interne de l'éco-évènementiel

Afin de partager au-delà du groupe de travail, **des temps de formation et sensibilisation ont été organisés en interne, avec le soutien d'Aremacs** notamment. Un guide éco-évènementiel a également été diffusé en interne.

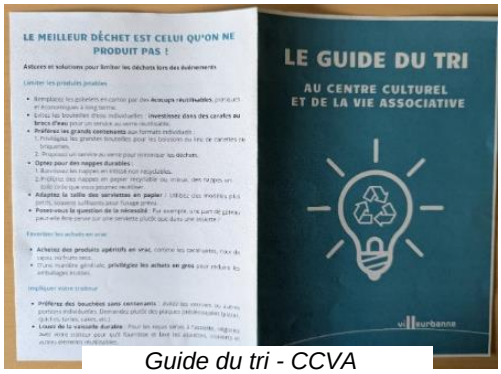
LE CCVA, UN LIEU D'EXPÉRIMENTATION POUR LA GESTION ET LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Le CCVA accueille de nombreuses structures et évènements tout au long de l'année. La production de déchets sur ce site est non négligeable puisque des repas conviviaux sont souvent organisés et génèrent donc un grand volume de déchets.



Affiche de consigne de tri - CCVA

Dans l'objectif d'améliorer la gestion et la réduction des déchets, la communication a été revue : un guide du tri a été réalisé, les affiches de consigne ont été modifiées, la gestion des déchets a été intégrée dans la convention d'occupation.
Les agents des équipements (équipes d'accueil, régisseurs, entretien) ont tous.tes également été formé.es à la gestion et la réduction des déchets pour renforcer la sensibilisation et l'accompagnement des usagers accueillis.



Guide du tri - CCVA

Enfin, un test de vaisselle réutilisable a été mené en lien avec la Maison du Citoyen sur leur Noël Solidaire de 2024 avec le soutien de la Métropole de Lyon et d'Aremacs. Cette expérimentation a permis de réduire les déchets sur l'évènement grâce à des gobelets, assiettes et bols réutiliables.



Vaisselle réutilisable du Noël Solidaire

L'association organisatrice avait même poussé jusqu'au bout la démarche en achetant des nappes réutilisables et en créant des décorations à base d'objets upcyclés.

100% des agent.es du CCVA, du Palais du travail et de la Maison Berty Albrecht formé.es au tri et a la gestion des déchets

ÉTAT D'AVANCEMENT 2025 DU PLAN DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE – INDICATEURS DE SUIVI 2024

Indicateurs de suivi	2021	2022	2023	2024
ÉNERGIE				
Consommation d'énergie finale dans le patrimoine municipal (fluides bâtiments, éclairage public, flotte auto)	46 117 MWh	37 101 MWh soit une baisse de -20% par rapport à 2021	32 801 MWh soit une baisse de -11,5% par rapport à 2022	31 728 MWh soit une baisse de -3,2% par rapport à 2023
Nombre véhicules par carburant (diesel, électriques, GNV, hybrides) et part de véhicules propres	diesel : 41 électriques : 45 GNV: 89 essence et hybrides: 81 soit 52% de véhicules propres	diesel : 30 électriques : 46 GNV: 105 essence et hybrides: 75 soit 59% de véhicules propres	diesel : 29 électriques : 47 GNV : 105 essence et hybrides : 75 soit 59% de véhicules propres	diesel : 29 électriques : 55 GNV : 105 essence et hybrides : 60 soit 64% de véhicules propres
Part d'énergies renouvelables dans la conso finale des bâtiments municipaux (%)	22 %	27%	30%	33%
Production d'électricité renouvelable photovoltaïque- patrimoine de la collectivité (MWh)	80 MWh	79 MWh	106 MWh	98 MWh
Nombre de centrales solaires citoyennes sur les bâtiments municipaux (surface / puissance)	1 installation 50 m² / 9 kWc	1 installation 50 m² / 9 kWc	1 installation 50 m² / 9 kWc	2 installations 215 m² / 43 kWc
Nombre de logements rénovés dans le cadre du dispositif Mieux chez moi (parc privé)	**4** logements rénovés (dont **4** niveau BBC) **6** aides individuelles	**157** logements rénovés (dont **2** niveau BBC) **22** aides individuelles	**372** logements rénovés (dont **123** niveau BBC) **74** aides individuelles	**553** logements rénovés (dont **50** niveau BBC) **226** aides individuelles

MOBILITÉ	2021	2022	2023	2024
Nombre d'arceaux vélo sur l'espace public	3179	3638	4979	4923
Taux de motorisation	0,77 véhicule par ménage Données INSEE 2018	0.78 véhicule par ménage Données INSEE 2019	0.75 véhicules par ménage Données INSEE 2020	0.74 véhicules par ménage Données INSEE 2022
Évolution de l'accidentologie : Nombre total d'accidents sur la commune	179	169	134	105
Nombre d'enfants ayant obtenu le permis piéton avant l'entrée en 6e	331	649	670	660
Nombre d'arceaux vélo sur l'espace public aux abords des écoles	209	246	293	526
Linéaire cyclable : sécurisé (piste site propre) / bande cyclable/ picto au sol	Piste : 13 400 m Bande cyclable : 29 000 m Linéaire picto au sol : 13700 m	Piste : 14 400m Bande cyclable : 30 500m Linéaire picto au sol : 16 200m	Piste : 14 400m Bande cyclable : 32 950m Linéaire picto au sol : 18 100m	Piste : 15 500 m Bande cyclable : 37 000 Linéaire picto au sol : 16 000m
Velo'v : nombre de stations, Nombre de bornes, Nombre de réservation	83 1 753 1 705 013	79 1 676 2 010 836	82 1753 1 834 045	73 1522 1804381
Évolution du trafic vélo sur les compteurs automatiques métropolitains sur la commune (base 100 en 2019)	124	139	153	160
Évolution du nombre de 1ere validation (ticket, carte abonnement, etc.) sur le réseau sur la commune de Villeurbanne (base 100 en 2019)	76	90	95	*En attente données Sytral*

Trafic routier, mesuré à partir de 45 compteurs sélectionnés. (base 100 en 2019)	92	93	94	85
Nombre de verbalisations pour stationnement gênant et évolution par rapport à l'année précédente	39 907 +19%	38 808 -3%	43 784 +13%	44 716 +2%
Nombre de véhicules en autopartage en boucle sur Villeurbanne et nombre de réservation annuelle	16 2 538	35 2 849	57 6678	52 NC
VÉGÉTALISATION ET BIODIVERSITÉ	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
Nouveaux arbres plantés dans l'espace public, en distinguant patrimoine métropolitain et patrimoine Ville	642 pour le patrimoine Métropole 20 pour la Ville dont : 34 dans cours d'école 38 dans parcs et jardins 18 sur le Rize...	307 pour le patrimoine Métropole 80 pour la Ville dont : 18 dans cours d'école 40 dans parcs et jardins 12 dans le square de la Roseraie 10 dans le square de la Roseraie	205 pour le patrimoine Métropole 117 pour la Ville dont : 37 dans cours d'école 67 dans parcs et jardins 13 dans le jardin des Ressources 10 dans le square de la Roseraie 1600 jeunes plants forestiers (forêt de Alytes)	225 pour le patrimoine Métropole 259 pour la Ville dont : 21 dans cours d'école 136 dans le jardin Lina Cretet 65 dans le parc de la France libre et de la Résistance 13 dans le mail Jean Monnet 4 700 jeunes plants forestiers dans les parcs et jardins de la Ville, dont 3 800 dans le parc de la Feyssine
Surface actuelle des parcs et jardins	65,70 ha (30/06/2022)	65,70 ha (31/12/22)	65,70 ha (31/12/23)	67 ha (31/12/2024)
Nombre de points d'adresses à moins de 300m d'un parc	11 913 points d'adresse sur 13 913	11 913 points d'adresse sur 13 913	11 913 points d'adresse sur 13 913	11 675 points d'adresse sur 14 030
Nombre d'arbres plantés dans les ICU repérés	65	88	63	154

Surface de toiture végétalisée	12 296 m²	13 741 m²	13 741 m²	13 741 m²
Nombre de jardins partagés	10	11	13	13
Surface de jardins partagés	5 500m²	6 100m²	6 900m²	6 900 m²
Nombre d'habitants impliqués	80 habitants	130 habitants	521 habitants	503 habitants
EAU	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
Nombre de cours d'écoles désimperméabilisées	**4 cours** (GS Camus élémentaire, R. Descartes maternelle, Lazare Goujon maternelle, Saint-Exupéry élémentaire ouest)	**3 cours** (GS Château Gaillard élémentaire nord, Jean Jaurès maternelle, Antonin Perrin-Maternelle)	**5 cours** (4 sur Elémentaire Perrin, 1 sur J. Jaurès élémentaire)	**2 cours** (1 sur Elémentaire Jules Ferry, 1 sur cour Sud-Ernest Renan)
Superficie de sol des cours d'école désimperméabilisées	Surfaces totales traitées : 6 749m² Surfaces perméables : Projet : 2 426 m² Existant : 1 017 m²	Surfaces totales traitées : 3 663 m² Surfaces perméables : Projet : 1 375m² Existant : 600m²	Surfaces totales traitées : 6 074m² Surfaces perméables : Projet : 2 077 m² Existant : 653 m²	Surfaces totales traitées : 3 480 m² Surfaces perméables : Projet J. Ferry : 888 m² Existant J. Ferry : 87 m²
Surface d'eau pluviale infiltrée	6 700m² (dont 0m² eaux de toiture)	3 980m² (dont 830m² eaux de toiture)	4 660m² (dont 1075m² eaux de toiture)	2 251 m² (dont 635 m² eaux de toiture)
Nombre ateliers de concertation (Diagnostic, sensibilisation, co-construction)	Pas de concertation (rencontres avec les acteurs éducatifs en phase conception)	5 ateliers adultes 3 ateliers enfants	9 ateliers adultes 7 ateliers enfants	4 ateliers adultes 5 ateliers enfants

DÉCHETS	2021	2022	2023	2024
Production d'ordures ménagères résiduelles à Villeurbanne (kg/an/hab.)	234,35	220,58	202,24 kg/hab +8,28 kg/hab de biodéchets désormais collectés séparément	203,54 kg/hab +8,14kg/hab de biodéchets désormais collectés séparément
Part du recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés (moyenne Métropole)	31%	31,9%	32,8%hab pour les déchets alimentaires	35,9%
Tonnage annuel de papier recyclé de la collectivité	21,86 tonnes	21,72 tonnes	20,35 tonnes	30,7 tonnes
ALIMENTATION	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
Gaspillage alimentaire (GA) en kg + GA/convive en g	Données non disponibles pour 2021	Données non disponibles pour 2022	78g / convive	Données non disponibles pour 2024
Part de produits biologiques dans la restauration collective publique (%) Part des produits sous signe de qualité (loi Egalim)	24,93% 40,41%	28.5% 52%	30.5% 51.4%	26.8% 56.91%
Part de menus végétariens dans la restauration collective (%)	25%	37.5%	37.5%	37.5%
URBANISME DE LA TRANSITION	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
Surface naturelle ou assimilée sur le territoire (donnée PLU-H mises à jour à chaque révision/modification) Protection des boisements et espaces végétalisés Zones naturelles agricoles	301,59 ha 126,18 ha 175,40 ha	En attente de la validation de la modification n°4	En attente de la validation de la modification n°4	305.15 ha 129.75 ha 175,40 ha

Nombre de visites pour respect des permis de construire (notamment végétalisation)	125 PC	132 PC 112 DP	78 PC 102 DP	83 PC 150 DP
ACCOMPAGNER LES AGENTS	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
Nombre de campagnes de communication et de sensibilisation menées en direction des publics internes et externes	NC	9	23	23
Nombre d'agents formés Nombre d'agents sensibilisés	200 NC	158 626	122 428	410 519
Évolution des parts modales pour les déplacements domicile-travail des agents de la collectivité (%) (enquêtes 2020 et 2024)	Marche : 14% Vélo : 16% Transports en commun : 32% Voiture: 37% 2 roues motorisées : 1%	Pas d'enquête en 2022	Pas d'enquête en 2023	Marche : 19% Vélo : 28% Transports en commun: 40% Voiture: 26% 2 roues motorisées : 1%
ACCOMPAGNER LES PETITS ENFANTS, LES PARENTS, LES PROFESSIONNELS (petite enfance)				
Nombre de crèches et de relais petite enfance labellisées Ecolo'crèches	12 EAJE engagés	12 EAJE engagés	12 EAJE engagés	12 EAJE engagés
Nombre d'agents formés de la petite enfance	200 agents	200 agents	200 agents	200 agents
ACCOMPAGNER LES ENFANTS ET LES JEUNES	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
Proportion d'interventions périscolaires centrées sur la transition écologique dans le PEDT	6%	7%	12%	24%

ACCOMPAGNER LES CITOYENS	2021	2022	2023	2024
Nombre de dossiers présentés au Budget participatif Nombre de projets retenus au Budget participatif Enveloppe financière	304 9 500 000 euros	316 21 1 200 000 euros	235 20 1 200 000 euros	261 Process BUPA sur 2025
L'ORGANISATION INTERNE				
Nombre d'ETP dédiés à la mise en œuvre de la politique climat-air-énergie (Mission TEDD)	1,8	2.8	2.8	2.8
LE LABEL « TERRTITOIRE ENGAGE TRANSITION ECOLOGIQUE » de l'ADEME				
Score de la ville selon le référentiel du label Climat Air Energie	Lancement de la démarche dec 2021	Scoring état des lieux initial : 49,7%	Scoring après audit : 62,7%	62.7%
LA COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE				
Part des marchés publics intégrant des critères d'efficacité énergétique, de réduction de l'impact environnemental, de coût de cycle de vie et plus largement de DD	43%	47%	17.4%	35%
NUMERIQUE RESPONSABLE				
Part de matériel reconditionné dans la flotte	Non disponible pour 2021	20 ordinateurs	40 ordinateurs	116 ordinateurs

Nombre d’équipements donnés pour réutilisation	Non disponible pour 2021	50 ordinateurs requalifiés et donnés à destination des associations	0 suite à la mise en place du non-renouvellement systématique du parc	0 suite à la mise en place du non-renouvellement systématique du parc
ECO-EVENEMENTIEL	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
Nombre de temps de formation / réunions réseaux organisées	Non disponible sur 2021	3 formations à destination des agents / partenaires CFC	1 réunion réseau OSV	5 ateliers

© Ville de Villeurbanne